



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service des affaires intérieures et communales

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten

Rapport sur les finances communales 2022



Novembre 2023

Tables des matières

Message 2022.....	3
1 PLAN DE PUBLICATION.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Plan de publication.....	4
2 POPULATION ET COMMUNES.....	5
2.1 Population 2022.....	5
2.2 Population et communes en Suisse et Valais de 1860 à 2022.....	6
3 FISCALITE.....	7
3.1 Coefficient 2022.....	7
3.2 Taux pondéré 2022.....	8
4 PRESENTATION DES COMPTES.....	9
4.1 Introduction.....	9
4.2 Résultat annuel.....	10
4.3 Résultat échelonné.....	11
4.4 Fortune et découvert.....	12
4.5 Charges selon les natures.....	13
4.6 Charges selon la classification fonctionnelle.....	14
4.7 Revenus selon les natures.....	15
4.8 Revenus selon la classification fonctionnelle.....	16
4.9 Dépenses selon les natures.....	17
4.10 Dépenses selon la classification fonctionnelle.....	18
4.11 Recettes selon les natures.....	19
4.12 Recettes selon la classification fonctionnelle.....	20
4.13 Choix des indicateurs financiers – collecte et difficultés.....	21
4.14 Taux d'endettement net.....	22
4.15 Degré d'autofinancement.....	23
4.16 Part des charges d'intérêt.....	24
4.17 Dette brute par rapport aux revenus.....	25
4.18 Proportion des investissements.....	26
4.19 Part du service de la dette.....	27
4.20 Dette nette I par habitant en francs.....	28
4.21 Taux d'autofinancement.....	29
4.22 Indicateurs financiers 2022 – récapitulatif.....	30
5 PEREQUATION.....	31
5.1 Synthèse de la péréquation 2022.....	31
5.2 Péréquation des ressources.....	32
5.3 Compensation des charges.....	33
5.4 Compensation pour les cas de rigueur.....	34
5.5 Péréquation (montants nets).....	35



Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Chef du département de la sécurité, des institutions et du sport

Message 2022

Madame, Monsieur,

La loi sur les communes du 5 février 2004 place les collectivités de droit public - soit les communes municipales et bourgeoises - sous la surveillance du Conseil d'Etat. Le Service des affaires intérieures et communales, par la section des finances communales, collecte ainsi à des fins statistiques des données sur les finances des municipalités. Le présent rapport synthétise ces informations. Il devrait permettre aux différents destinataires d'obtenir une image fidèle de la situation financière de nos collectivités locales.

En publiant ce rapport sur les finances communales, le Conseil d'Etat entend exposer de manière transparente la situation financière 2022 des communes valaisannes. A l'instar d'autres instruments, le présent document permet également au canton de mieux cibler ses activités de conseil et de soutien en faveur des communes.

Le rapport 2022 présente la taille de la population par commune en cinq catégories ainsi que de l'évolution de celle-ci et du nombre de communes de 1860 à nos jours avec une comparaison entre le Valais et la Suisse. La très grande variété de la pression fiscale des communes valaisannes y est mise en exergue. L'analyse des chiffres consolidés par régions donne un éclairage sur la situation financière différente de ces entités. Le dernier chapitre est consacré à la présentation de la péréquation intercommunale.

Bien entendu, le noyau de ce rapport décrit la situation financière consolidée sur la base des comptes 2022. Les indicateurs financiers recommandés par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances y ont une place prépondérante.

Quelques chiffres significatifs :

- Des revenus financiers qui s'installent au-dessus de la barre des 2 milliards à 2.274 milliards ;
- des charges financières à 1.822 milliard ;
- une marge d'autofinancement de plus de 451 millions ;
- un excédent de revenus de 70.7 millions ;
- un volume des investissements nets très important à 417.1 millions ;
- l'enregistrement d'un excédent de financement de 34.0 millions ;

Les huit indicateurs des comptes 2022 avec :

- Un taux d'endettement net ancré dans l'appréciation « bon » ;
- un degré d'autofinancement de 108.1% avec une appréciation « haute conjoncture » ;
- une part des charges d'intérêts de -0.04% avec une appréciation « bon » ;
- une dette brute par rapport aux revenus de 96.6% avec une appréciation « bon » ;
- une proportion des investissements de 24.0% avec une appréciation « effort d'investissement élevé » ;
- une part du service de la dette de 12.2% avec une appréciation « charge acceptable » ;
- une dette nette I par habitant de CHF 412 avec une appréciation « endettement faible » ;
- un taux d'autofinancement de 20.1% avec une appréciation « bon ».

Remerciements

Avant de vous laisser à la lecture, je profite pour remercier les autorités et les administrations communales pour leur engagement et leur précieuse collaboration, sans lesquels ce document n'existerait tout simplement pas. Ces remerciements s'adressent également aux collaboratrices et collaborateurs de la section des finances communales pour leur travail et leur engagement quotidien au service des communes valaisannes.

1 PLAN DE PUBLICATION

1.1 Introduction

La Section des finances communales (SFC) a élaboré et publié jusqu'à ce jour 16 rapports sur les finances communales version MCH1 et mixte MCH1/MCH2.

Le modèle comptable harmonisé 1 (MCH1), élaboré par les directrices et directeurs cantonaux des finances en 1982, se voulait être l'outil d'harmonisation des comptes au sein des administrations publiques. Afin de pallier son principal défaut, l'inertie par rapport à l'évolution de l'économie dans le temps, un second manuel a été réalisé en 2008 (MCH2). Celui-ci se veut dynamique et s'articule sur la base de recommandations. Charge à chaque canton de définir, en fonction de ces recommandations, les meilleures options pour ses propres finances ainsi que celles des communes.

Le rapport sur les finances communales 2022 est le premier à ne tenir compte que des données découlant de l'introduction du MCH2 pour toutes les communes valaisannes. De ce fait les données comparatives pour l'année 2021 ne seront pas présentes.

Aujourd'hui, nous vous proposons notre publication en version informatique. Nous souhaitons dans un avenir proche vous la fournir uniquement sur le support numérique.

1.2 Plan de publication

Le chapitre 2 traite de la structure de la population des communes municipales en Valais. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des habitants selon la taille des communes, compare la structure cantonale à celle de la Suisse depuis 1860 et confronte par comparaison le nombre et la taille des communes.

La fiscalité occupe le chapitre 3 du document. Une présentation cartographique du coefficient et du taux pondéré relate les différences en matière de fiscalité entre les communes valaisannes.

Le chapitre 4 traite des finances communales à l'aide d'une information sur l'introduction du MCH2, d'aperçus sur le résultat global consolidé, de l'évolution de la fortune et du découvert, de graphiques quant à l'affectation des dépenses et des charges respectivement des revenus et des recettes par fonction et nature et des indicateurs financiers. Contrairement aux derniers rapports (2019 et précédents), les indicateurs de l'IDHEAP ne sont pas intégrés dans le document. En effet, il faut au minimum 3 années de données, pour pouvoir les calculer. Il en est de même pour les données de la CACSFC, car les informations ne sont actuellement pas encore disponibles. La thématique du rapport 2022 traite de la situation financière selon les régions.

In fine le chapitre 5 reprend les données de la péréquation intercommunale 2022.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Section des finances communales (SFC).

2 POPULATION ET COMMUNES

2.1 Population 2022

Cette vue d'ensemble concerne la population STAPOP au 31.12.2022 des 122 communes. STATPOP comprend les Suisses établis et étrangers avec une autorisation de séjour (permis B) ou autorisation d'établissement (permis C) ainsi que les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Dans notre canton, un peu moins de la moitié des communes, 52 ou 42.6%, a une population inférieure à 1'000 habitants, représentant 6.9% de la population valaisanne. A l'inverse, 8 communes ou 6.6% des communes comptent une population supérieure à 10'000 habitants. 38.5% des habitants y sont domiciliés.

Ce constat n'est pas uniquement valaisan. Tous les cantons où des procédures de fusion sont en cours avancent cette dimension du problème : trop de trop petites communes en nombre d'habitants. Cela signifie bien souvent l'existence d'un décalage important entre la dimension politique de la commune et la dimension économique efficiente des tâches publiques locales

Description

La carte qui suit montre les limites des communes municipales. Les données relatives au nombre d'habitants ont été reprises de l'Office fédéral de la statistique (statistique STATPOP).

Question examinée

Quel était le nombre d'habitants par commune en 2022 selon une répartition en 5 catégories ?

Carte : Nombre d'habitants au 31.12.2022

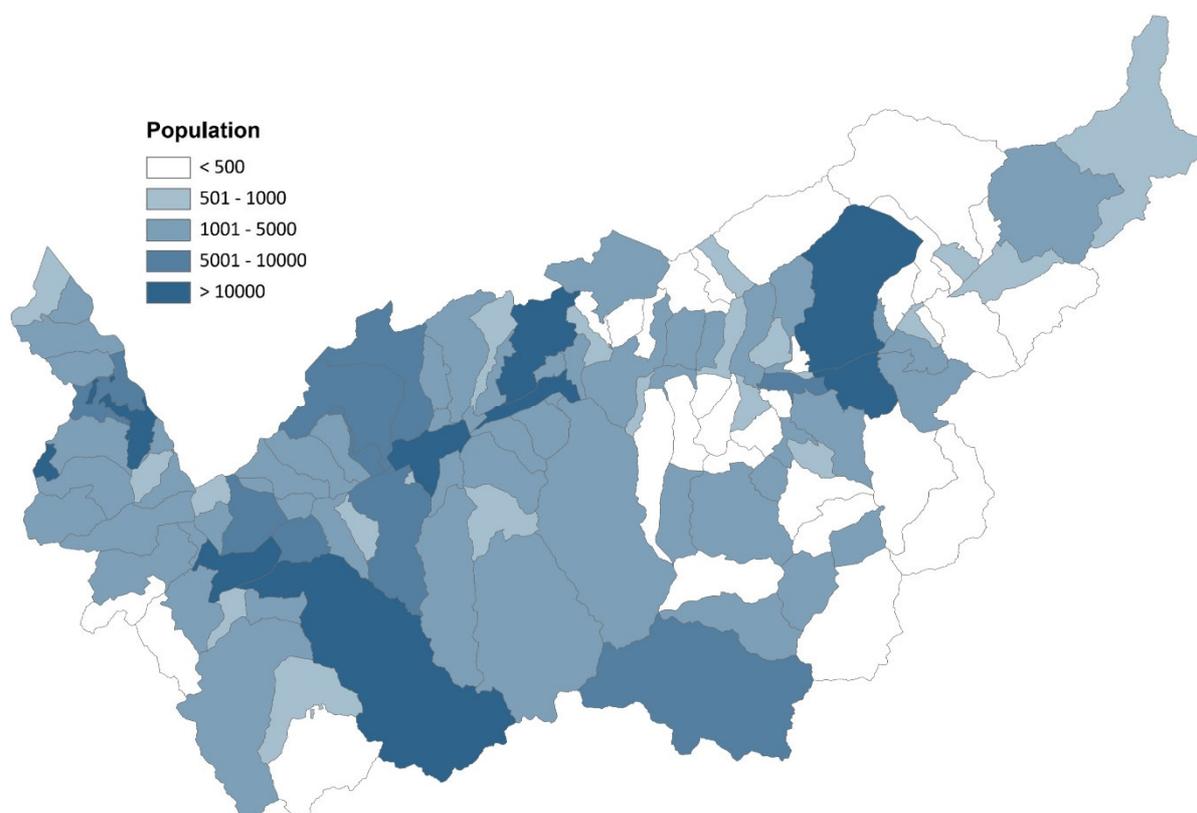


Tableau : Population au 31.12.2022

Population/commune	Min	Max	Méd	Moy	
Haut-Valais	85 696	41	13 642	630	1 360
Valais central	141 225	594	35 650	3 662	5 432
Bas-Valais	130 361	160	20 974	2 146	3 950
Valais	357 282	41	35 650	1 216	2 929

Min (Minimum) / Max (Maximum) / Méd (Médiane) / Moy (Moyenne)

La commune valaisanne la moins peuplée se trouve dans le Haut-Valais. La capitale reste la commune la plus habitée. Les valeurs les plus faibles se trouvent dans la partie haut-valaisanne, tandis que les plus importantes se trouvent dans le Valais central. La médiane valaisanne se situe à 1216 habitants tandis que la moyenne à 2929.

2.2 Population et communes en Suisse et Valais de 1860 à 2022

Tableau : Evolution de la population et du nombre de communes en Suisse et Valais de 1860 à 2022

Années	1860	1900	1950	2000	2022
Population					
Suisse	2 515 396	3 318 985	4 717 200	7 204 055	8 815 385
Evolution en %		31.95%	42.13%	52.72%	22.37%
Valais	90 792	114 438	159 178	272 399	357 282
Evolution en %		26.04%	39.10%	71.13%	31.16%
Communes					
Suisse	3 208	3 165	3 101	2 896	2 145
Evolution en %		-1.34%	-2.02%	-6.61%	-25.93%
Valais	167	166	170	160	122
Evolution en %		-0.60%	2.41%	-5.88%	-23.75%
Population moyenne					
Suisse	784	1 049	1 521	2 488	4 110
Evolution en %		33.74%	45.06%	63.53%	65.21%
Valais	544	689	936	1 702	2 929
Evolution en %		26.80%	35.82%	81.82%	72.01%

Sources : Observatoire valaisan de la santé/Bfs

La population suisse a été multipliée de 3.5 fois de 1860 à 2022. La croissance démographique du Valais a évolué de presque 4 (3.9) fois durant la même période. Dès les années 1950, elle est plus importante que celle de la Suisse.

A contrario, le nombre de communes en suisse a diminué de manière plus importante au niveau national – 33.14% que dans la partie valaisanne – 26.95%

Il résulte une évolution plus importante de la taille de la population moyenne par commune en Suisse qu'en Valais.

3 FISCALITE

3.1 Coefficient 2022

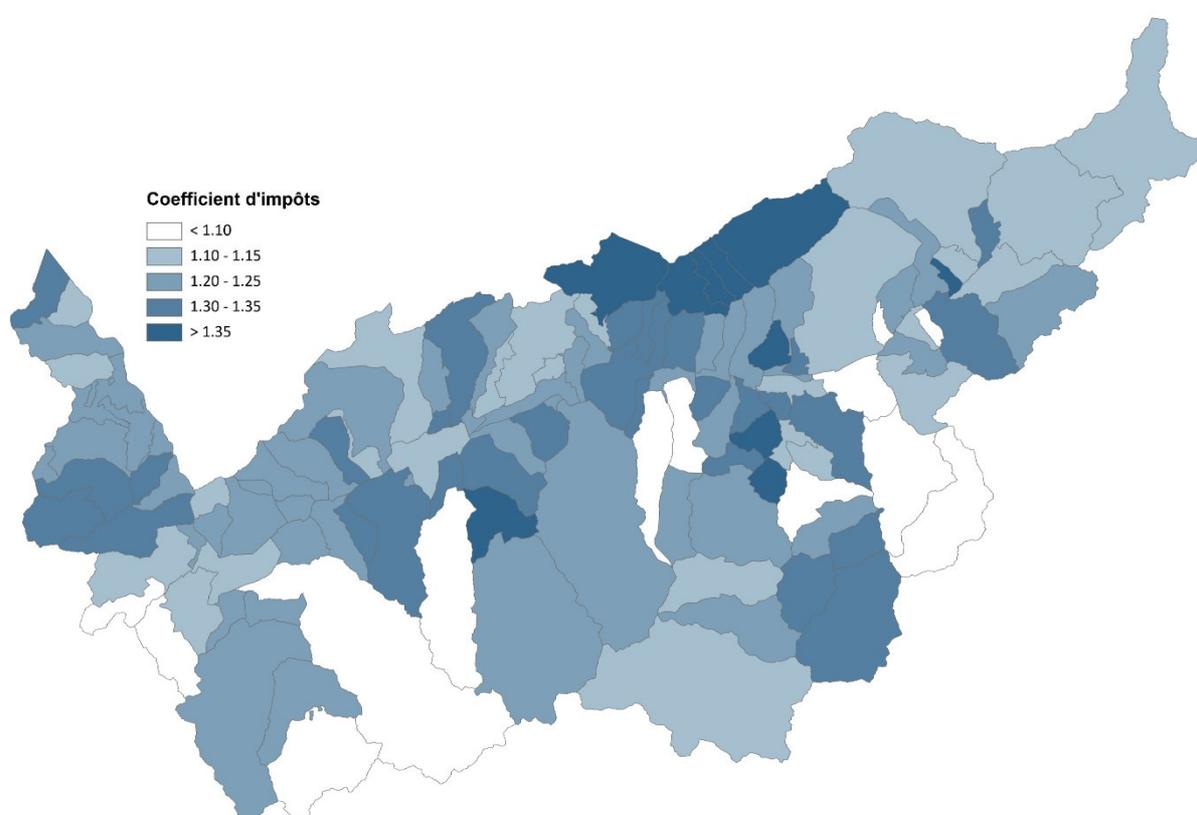
En Valais, la charge fiscale communale est difficilement mesurable du fait de l'application concomitante d'un coefficient et d'une indexation sur les barèmes communaux. En effet, la loi fiscale (LF) laisse aux communes une large autonomie en ce qui concerne la correction de la progression à froid (art. 178 al. 5 LF) et la fixation du coefficient communal (art. 178 al. 4 LF). Les communes ont la possibilité de corriger la progression à froid jusqu'à 170% et de fixer le coefficient de 1 à 1.5. Les 122 communes utilisent ainsi 46 combinaisons différentes.

Néanmoins, le coefficient d'impôt appliqué peut être considéré à lui seul déjà comme un indicateur important de la charge fiscale.

Question examinée

Quels sont les coefficients d'impôt appliqués par les communes municipales en 2022 ?

Carte : Coefficient d'impôt appliqué en 2022



En 2022, 13 communes appliquent le taux de coefficient d'impôt minimal, soit 1, tandis qu'une seule applique le taux maximal de 1.5. Ce taux a la caractéristique d'être un multiplicateur du taux de coefficient cantonal.

Tableau : Coefficient 2022

Coefficient	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	1.00	1.50	1.200	1.210
Valais central	1.00	1.40	1.225	1.221
Bas-Valais	1.00	1.35	1.200	1.191
Valais	1.00	1.50	1.200	1.207

Dans toutes les régions, hormis pour le coefficient maximum, les valeurs sont très proches.

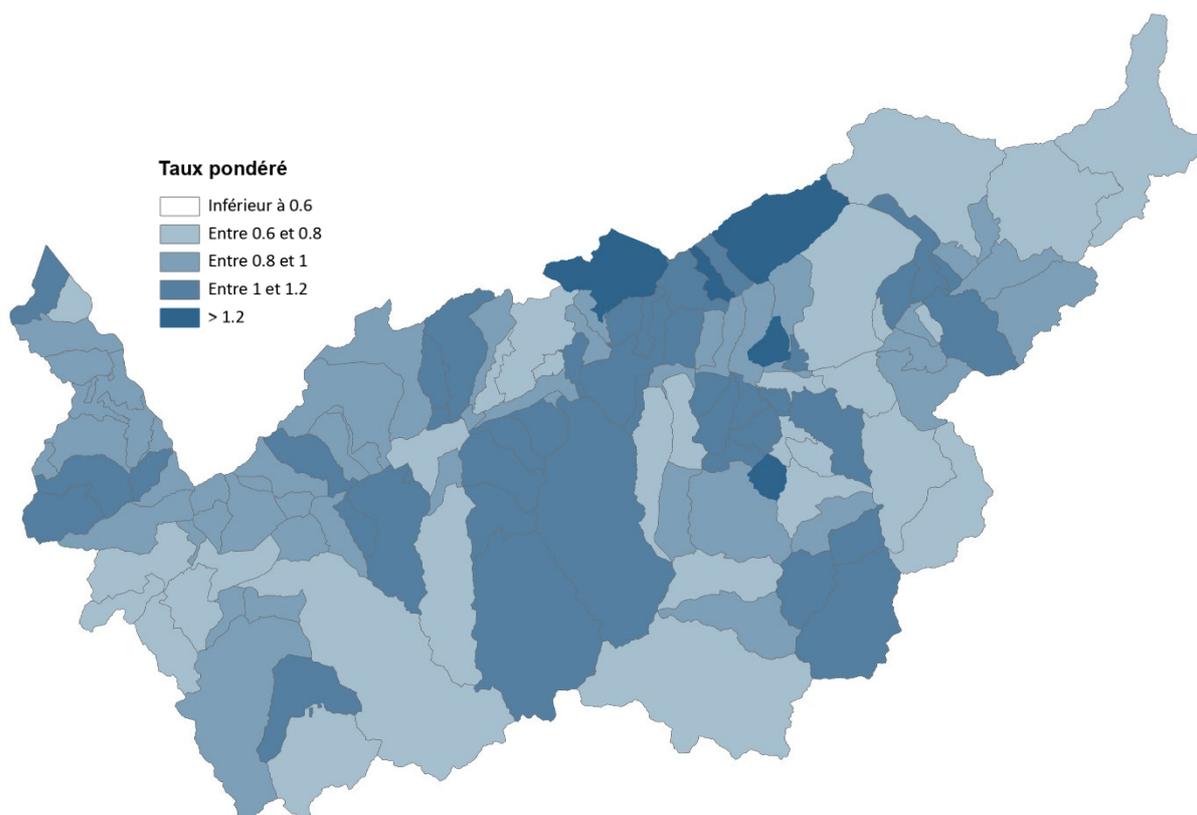
3.2 Taux pondéré 2022

En raison de la grande différence existante entre les coefficients communaux, la charge fiscale pour les contribuables peut être de 50% plus élevée d'une commune à l'autre. Si l'on prend en considération l'indexation et le coefficient communal, la charge fiscale peut aller pour les contribuables avec un revenu moyen du simple au double. La notion de taux d'imposition pondéré est parfois utilisée, soit chaque 10% d'indexation représente 0.05 point sur le coefficient. Ainsi, par exemple, avec un coefficient de 1.2 et une indexation de 140%, le taux pondéré est de 1 ((1.2-(4x0.05))). La pression fiscale s'étale ainsi d'un taux pondéré de 0.65 (coefficient 1 et indexation 170 %) à 1.50 (coefficient 1.5 et indexation 100%). De plus il n'est pas tenu compte du niveau de générosité de la collectivité en termes d'aides financières en tout genre.

Question examinée

Quels sont les taux pondérés d'impôt appliqués par les communes municipales en 2022 ?

Carte : Taux pondéré appliqué en 2022



En 2022, 13 communes appliquent un taux pondéré de 0.65. A contrario, 2 communes appliquent un taux pondéré de 1.275. L'écart financier, entre les communes les plus et les moins attractives, représente une différence fiscale de 96.15%, soit pratiquement le double. De plus, il n'est pas tenu compte de la parafiscalité (taxes) ainsi que de la générosité des communes envers les citoyens (aides ou divers).

Tableau : Taux pondéré 2022

Taux pondéré	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	0.650	1.275	0.950	0.960
Valais central	0.650	1.200	1.000	0.967
Bas-Valais	0.650	1.200	0.950	0.918
Valais	0.650	1.275	0.950	0.950

Dans toutes les régions, les valeurs sont très proches.

4 PRESENTATION DES COMPTES

4.1 Introduction

Le 19 septembre 2002, la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF) a demandé au Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF) que le modèle comptable harmonisé (MCH) fasse l'objet d'une révision approfondie ; il a formulé dans le cadre de ce projet les objectifs suivants :

- harmoniser autant que possible la présentation des comptes au niveau des cantons et des communes ;
- harmoniser autant que possible la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) ;
- poursuivre le développement du MCH en se basant principalement sur les normes IPSAS. Pour ce faire, tenir compte du fait que les normes IPSAS ne peuvent pas être reprises intégralement et sans aucune modification dans le système normatif suisse ;
- tenir compte, lors de la révision du MCH, des réformes déjà engagées dans différents cantons (notamment dans le canton de Zürich) et au niveau fédéral ;
- prendre également en considération, lors de la révision du MCH, les exigences internationales en termes de statistique financière.

Le résultat a été publié en janvier 2008 sous la forme d'un manuel intitulé : « Manuel - Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (Ci-après MCH2) ».

Ce manuel comprend 21 recommandations qui portent sur les thèmes suivants :

- n° 01 : Éléments du modèle comptable
- n° 02 : Principes de présentation régulière des comptes
- n° 03 : Plan comptable général et classification fonctionnelle
- n° 04 : Compte de résultats
- n° 05 : Actifs et passifs de régularisation
- n° 06 : Réévaluations (=correction d'actifs)
- n° 07 : Recettes fiscales
- n° 08 : Financements spéciaux et préfinancements
- n° 09 : Provisions et engagements conditionnels
- n° 10 : Compte des investissements
- n° 11 : Bilan
- n° 12 : Biens d'investissements – Comptabilité des immobilisations
- n° 13 : Interprétation consolidée
- n° 14 : Tableau des flux de trésorerie
- n° 15 : Etat du capital propre
- n° 16 : Annexe des comptes annuels
- n° 17 : Objectifs et instruments de la politique budgétaire
- n° 18 : Indicateurs financiers
- n° 19 : Procédure lors du passage au modèle MCH2
- n° 20 : Loi modèle sur les finances (renvoyée en annexe au MCH2)
- n° 21 : Instruments financiers.

Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont invitées à respecter. Des dérogations sont possibles, mais elles doivent être indiquées dans l'annexe. Les communes valaisannes appliquent le MCH2 depuis l'exercice 2022.

Les principales applications des recommandations se trouvent dans [l'annexe 1](#) de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo RS 611.102).

4.2 Résultat annuel

Tableau : Aperçu du compte de résultats et investissements 2022

Aperçu du compte de résultats et investissements 2022		Compte HVS	Compte VSC	Compte BVS	Compte VS
Compte de résultats					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	- CHF	417 865 952.20	736 904 552.14	667 667 549.45	1 822 438 053.79
Revenus financiers	+ CHF	549 214 114.53	899 070 334.96	825 288 429.02	2 273 572 878.51
Marge d'autofinancement	= CHF	131 348 162.33	162 165 782.82	157 620 879.57	451 134 824.72
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement	+ CHF	131 348 162.33	162 165 782.82	157 620 879.57	451 134 824.72
Amortissements planifiés	- CHF	74 677 605.44	105 930 139.03	89 267 173.75	269 874 918.22
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	16 243 307.15	13 087 217.44	8 792 618.72	38 123 143.31
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	8 524 809.73	12 715 947.36	29 775 311.03	51 016 068.12
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	1 440.45	-	-	1 440.45
Réévaluations des participations du PA	- CHF	4 808 459.01	191 715.00	1.00	5 000 175.01
Attributions au capital propre	- CHF	13 525 000.00	32 018 921.45	73 861 868.86	119 405 790.31
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	929 552.50	929 552.50
Excédent de revenus	= CHF	30 617 160.01	23 653 737.26	16 404 080.77	70 674 978.04
Compte des investissements					
Dépenses	+ CHF	161 042 952.05	193 415 636.06	193 733 956.77	548 192 544.88
Recettes	- CHF	43 745 970.65	50 747 046.92	36 613 570.45	131 106 588.02
Investissements nets	= CHF	117 296 981.40	142 668 589.14	157 120 386.32	417 085 956.86
Financement					
Marge d'autofinancement	+ CHF	131 348 162.33	162 165 782.82	157 620 879.57	451 134 824.72
Investissements nets	- CHF	117 296 981.40	142 668 589.14	157 120 386.32	417 085 956.86
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	14 051 180.93	19 497 193.68	500 493.25	34 048 867.86

HVS (Haut-Valais) / VSC (Valais central) / BVS (Bas-Valais) / VS (Valais)

Les régions dégagent une marge d'autofinancement positive. Celle des communes du Haut-Valais est sensiblement inférieure à celle des 2 autres régions. Au total les communes génèrent pour l'exercice 2022 plus de 451 millions de marge d'autofinancement. Cette marge est inférieure à celles établies les années précédentes avec les comptes MCH1. L'implication des variations des financements spéciaux et des réévaluations des participations du patrimoine administratif, dans la marge d'autofinancement selon le MCH2, n'est pas étrangère à ce phénomène.

L'excédent de revenus se réduit au fur et à mesure que l'on descend le Rhône. Globalement les résultats 2022 alimentent la fortune des communes pour plus de 70.7 millions.

A l'inverse, en ce qui concerne les investissements nets, les communes du Bas-Valais sont les plus dépensières. Le montant global de 417.1 millions, est supérieur à la majorité des années précédentes.

Le fait, que les communes ont la possibilité avec le MCH2 de définir les taux d'amortissement, la limite d'activation des investissements et l'attribution de montant à la réserve de politique budgétaire, n'est pas étranger à la réduction globale des excédents de revenus et à l'augmentation des investissements nets.

In fine, l'excédent de financement, ou la propension à rembourser les dettes, est positif pour les régions. Cependant, la région du Bas-Valais ne dispose que d'une marge d'un demi-million. Ainsi les communes ont pu thésauriser ou rembourser les dettes pour plus de 34 millions en 2022

4.3 Résultat échelonné

Tableau : Compte de résultats échelonné 2022

Compte de résultats échelonné 2022		Compte HVS	Compte VSC	Compte BVS	Compte VS
Charges d'exploitation					
30	Charges de personnel	CHF 98 178 086.32	179 783 757.04	174 439 839.62	452 401 682.98
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 125 361 997.95	205 502 112.90	189 159 815.84	520 023 926.69
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 65 529 723.57	94 280 200.80	84 295 693.09	244 105 617.46
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 16 243 307.15	13 087 217.44	8 792 618.72	38 123 143.31
36	Charges de transferts	CHF 178 675 187.94	321 796 790.98	258 782 947.58	759 254 926.50
37	Subventions redistribuées	CHF 955 070.86	-	1 337 234.90	2 292 305.76
	Total des charges d'exploitation	CHF 484 943 373.79	814 450 079.16	716 808 149.75	2 016 201 602.70
Revenus d'exploitation					
40	Revenus fiscaux	CHF 321 031 504.76	560 451 385.05	486 885 182.63	1 368 368 072.44
41	Patentes et concessions	CHF 37 490 730.12	18 835 377.10	36 301 415.95	92 627 523.17
42	Taxes	CHF 101 645 090.03	175 028 691.32	153 221 183.71	429 894 965.06
43	Revenus divers	CHF 1 415 871.74	1 505 453.35	1 404 947.67	4 326 272.76
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF 8 524 809.73	12 715 947.36	29 775 311.03	51 016 068.12
46	Revenus de transferts	CHF 44 169 853.47	56 326 744.32	68 686 902.74	169 183 500.53
47	Subventions à redistribuer	CHF 955 070.86	-	1 337 234.90	2 292 305.76
	Total des revenus d'exploitation	CHF 515 232 930.71	824 863 598.50	777 612 178.63	2 117 708 707.84
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	30 289 556.92	10 413 519.34	60 804 028.88	101 507 105.14
34	Charges financières	CHF 10 599 470.34	14 454 943.38	13 660 837.34	38 715 251.06
44	Revenus financiers	CHF 23 878 504.24	59 684 347.10	42 008 525.09	125 571 376.43
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	13 279 033.90	45 229 403.72	28 347 687.75	86 856 125.37
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	43 568 590.82	55 642 923.06	89 151 716.63	188 363 230.51
38	Charges extraordinaires	CHF 13 838 263.84	32 018 921.45	73 861 868.86	119 719 054.15
48	Revenus extraordinaires	CHF 886 833.03	29 735.65	1 085 101.85	2 001 670.53
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -12 951 430.81	-31 989 185.80	-72 776 767.01	-117 717 383.62
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF 30 617 160.01	23 653 737.26	16 374 949.62	70 645 846.89

Le tableau ci-dessus, découle de la nouvelle présentation des comptes selon MCH2. Il reflète le résultat provenant de l'activité d'exploitation, de financement et extraordinaire. Les charges d'exploitation d'un peu plus de 2 milliards, sont inférieures de 101.5 millions par rapport aux revenus. Il en est de même en ce qui concerne les charges et revenus financiers pour 86.9 millions. Les activités opérationnelles (exploitation et financement) ont généré un bénéfice de plus de 188.4 millions. A contrario, l'activité extraordinaire se résume par une perte de plus de 117.7 millions, qui est due essentiellement à l'attribution ou au prélèvement sur la réserve de politique budgétaire. Globalement, le bénéfice réalisé par les communes valaisannes en 2022 se monte à 70.6 millions.

Le trend général du résultat des communes est repris dans les régions. Ainsi elles génèrent un bénéfice résultant de l'activité d'exploitation et de financement ainsi qu'une perte pour l'activité extraordinaire. Durant l'exercice sous revue, les communes ont attribué plus de 119.4 millions à la réserve de politique budgétaire. Ce coussin financier permettra de stabiliser les comptes durant les périodes de vaches maigres et d'éviter de devoir faire appel à une augmentation de la charge fiscale pour absorber les excédents de charges. L'utilisation de la réserve de politique budgétaire est plus présente dans les comptes des communes francophones que germanophones. L'attribution à la réserve de politique budgétaire 2022 est constituée pour plus de 61% par la région bas-valaisanne.

4.4 Fortune et découvert

Carte : Fortune/découvert au 31.12. 2022



Depuis les résultats des comptes 2019, toutes les communes valaisannes possèdent une fortune.

Tableau : Etat du capital propre 2022

Etat du capital propre en millions	HVS	VSC	BVS	VS
Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	23.61	17.87	32.79	74.27
Fonds classés dans le capital propre	10.45	17.78	42.93	71.16
Réserves de politique budgétaire	14.03	48.92	101.93	164.88
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	76.61	47.88	-	124.49
Excédent /Découvert du bilan	518.91	905.14	713.66	2 137.71
Capital propre	643.61	1 037.59	891.31	2 572.51

Le tableau ci-dessus relate la subdivision du capital propre en 5 sous-comptes. Le sous-compte « engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre » correspond au net entre les engagements et les avances (en négatif dans la rubrique) aux financements spéciaux.

La réserve de politique budgétaire atteint 164.88 millions au 31.12.2022. Elle tient compte des montants antérieurs attribués par les communes pilotes en 2020 et 2021.

Certaines communes des régions du Haut-Valais et du Valais central ont retraité le patrimoine financier lors de l'introduction du MCH2 dans leurs états financiers. Il est utile de rappeler que cette réserve ne pourra être dissoute qu'en cas de perte de valeur du patrimoine financier dans les états futurs.

4.5 Charges selon les natures

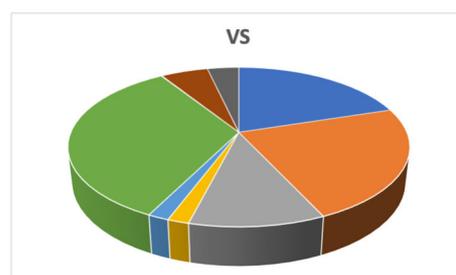
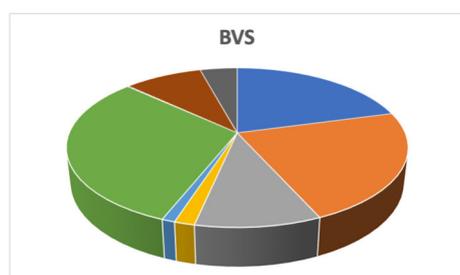
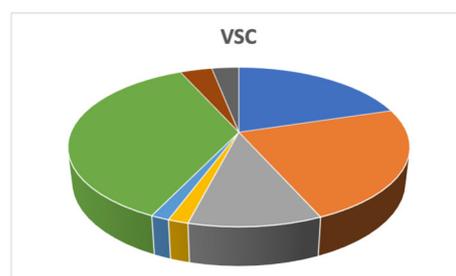
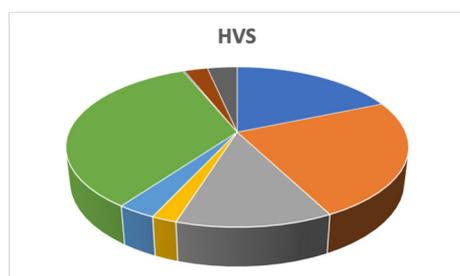
Tableau : Charges par nature 2022 en millions et %

Charges par nature en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Charges de personnel	98.18	18.6%	179.78	20.2%	174.44	20.8%	452.40	20.1%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	125.36	23.8%	205.50	23.1%	189.16	22.5%	520.02	23.1%
Amortissements du patrimoine administratif	65.53	12.4%	94.28	10.6%	84.30	10.0%	244.11	10.8%
Charges financières	10.60	2.0%	14.45	1.6%	13.66	1.6%	38.72	1.7%
Attributions aux fonds et financements	16.24	3.1%	13.09	1.5%	8.79	1.0%	38.12	1.7%
Charges de transferts	178.68	33.9%	321.80	36.2%	258.78	30.8%	759.25	33.7%
Subventions redistribuées	0.96	0.2%	-	0.0%	1.34	0.2%	2.29	0.1%
Charges extraordinaires	13.84	2.6%	32.02	3.6%	73.86	8.8%	119.72	5.3%
Imputations internes	17.74	3.4%	27.21	3.1%	35.26	4.2%	80.21	3.6%
Total	527.12	100%	888.13	100%	839.59	100%	2 254.84	100%

Le tableau de répartition des charges regroupe 9 natures. Les charges de personnel, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ainsi que les charges de transfert représentent 76.9% de l'ensemble des coûts, tandis que les trois positions les moins gourmandes, représentent ensemble 3.5%. Globalement, les charges atteignent 2.25 milliards.

Graphiques : Charges par nature 2022

- Charges de personnel
- Amortissements du patrimoine administratif
- Attributions aux fonds et financements spéciaux
- Subventions redistribuées
- Imputations internes
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
- Charges financières
- Charges de transferts
- Charges extraordinaires



Les proportions de répartition des charges par nature sont similaires entre toutes les régions.

4.6 Charges selon la classification fonctionnelle

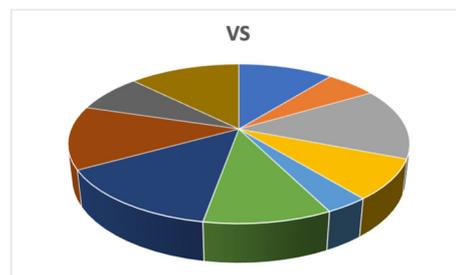
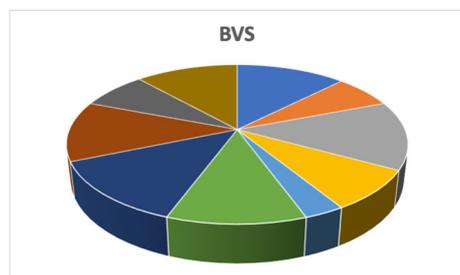
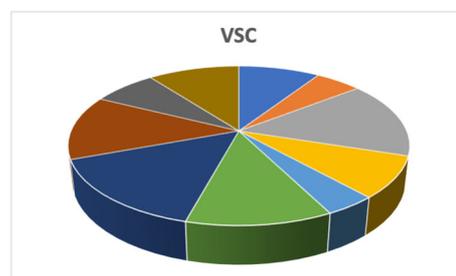
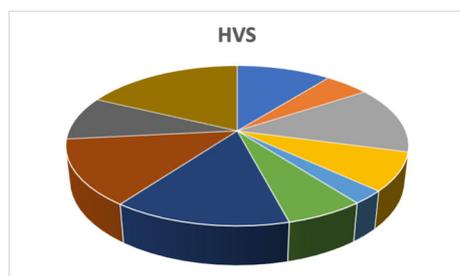
Tableau : Charges par fonction 2022 en millions et %

Charges par fonction en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Administration générale	56.03	10.6%	81.65	9.2%	103.89	12.4%	241.57	10.7%
Ordre et sécurité publics, défense	26.41	5.0%	46.38	5.2%	56.48	6.7%	129.27	5.7%
Formation	71.47	13.6%	138.13	15.6%	117.00	13.9%	326.60	14.5%
Culture, sports et loisirs, église	40.62	7.7%	74.67	8.4%	68.95	8.2%	184.24	8.2%
Santé	14.39	2.7%	36.77	4.1%	27.17	3.2%	78.33	3.5%
Prévoyance sociale	33.15	6.3%	103.75	11.7%	93.58	11.1%	230.48	10.2%
Trafic et télécommunications	74.49	14.1%	134.35	15.1%	109.27	13.0%	318.11	14.1%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	70.13	13.3%	116.25	13.1%	102.69	12.2%	289.06	12.8%
Economie publique	46.52	8.8%	64.52	7.3%	63.23	7.5%	174.27	7.7%
Finances et impôts	93.91	17.8%	91.67	10.3%	97.33	11.6%	282.90	12.5%
Total	527.12	100%	888.13	100%	839.59	100%	2 254.84	100%

Les charges par fonction sont regroupées en 10 dicastères. Les plus gourmands sont la formation et le trafic et télécommunications. La santé et l'ordre et sécurité publics, défense occupent la queue du classement. Les extrêmes en % se trouvent dans la région haut-valaisanne. En effet, les finances et impôts avec 17.8% et la santé avec 2.7% sont les deux bornes du tableau ci-dessus.

Graphiques : Charges par fonction 2022

- Administration générale
- Formation
- Santé
- Trafic et télécommunications
- Economie publique
- Ordre et sécurité publics, défense
- Culture, sports et loisirs, église
- Prévoyance sociale
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Finances et impôts



Les graphiques ci-dessus sont sensiblement similaires dans les proportions, hormis la prévoyance sociale et les finances et impôts de la partie du Haut-Valais. Certainement que les communes haut-valaisannes comptabilisent, proportionnellement plus que les autres régions, l'ensemble des amortissements dans le dicastère finances et impôts.

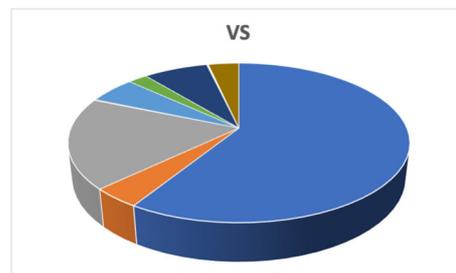
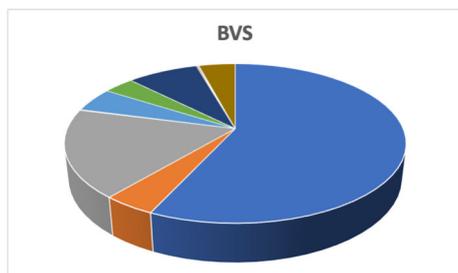
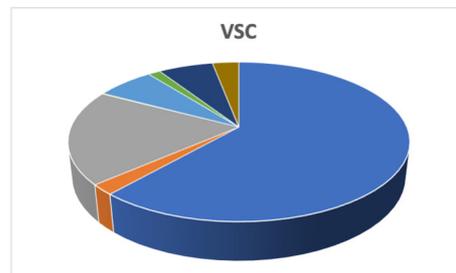
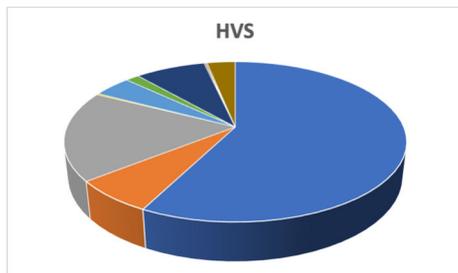
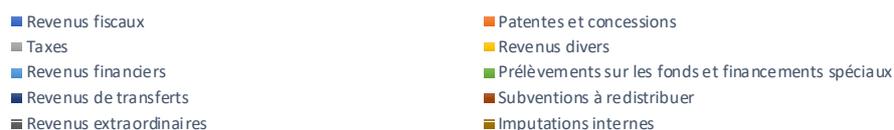
4.7 Revenus selon les natures

Tableau : Revenus par nature 2022 en millions et %

Revenus par nature en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Revenus fiscaux	321.03	57.6%	560.45	61.5%	486.89	56.9%	1 368.37	58.8%
Patentes et concessions	37.49	6.7%	18.84	2.1%	36.30	4.2%	92.63	4.0%
Taxes	101.65	18.2%	175.03	19.2%	153.22	17.9%	429.89	18.5%
Revenus divers	1.42	0.3%	1.51	0.2%	1.40	0.2%	4.33	0.2%
Revenus financiers	23.88	4.3%	59.68	6.5%	42.01	4.9%	125.57	5.4%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8.52	1.5%	12.72	1.4%	29.78	3.5%	51.02	2.2%
Revenus de transferts	44.17	7.9%	56.33	6.2%	68.69	8.0%	169.18	7.3%
Subventions à redistribuer	0.96	0.2%	-	0.0%	1.34	0.2%	2.29	0.1%
Revenus extraordinaires	0.89	0.2%	0.03	0.0%	1.09	0.1%	2.00	0.1%
Imputations internes	17.74	3.2%	27.21	3.0%	35.29	4.1%	80.24	3.5%
Total	557.74	100%	911.79	100%	855.99	100%	2 325.52	100%

Les revenus fiscaux représentent plus de 58.8% des revenus communaux. Si on y ajoute les taxes, le total atteint 77.3%. A contrario, les revenus divers, les subventions à redistribuer et les revenus extraordinaires représentent ensemble environ 0.4% des revenus. Ce trend se retrouve dans les régions. Le total des revenus se monte à 2.33 milliards.

Graphiques : Revenus par nature 2022



La région du Valais central se démarque sensiblement des autres régions par des revenus fiscaux supérieurs à 60% et des taxes proches des 20%. A contrario, il y a aucun pourcentage pour les subventions à redistribuer ainsi que les revenus extraordinaires.

4.8 Revenus selon la classification fonctionnelle

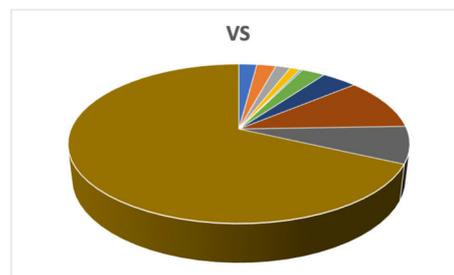
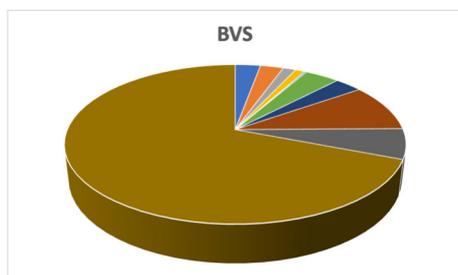
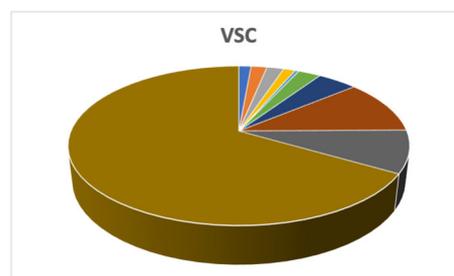
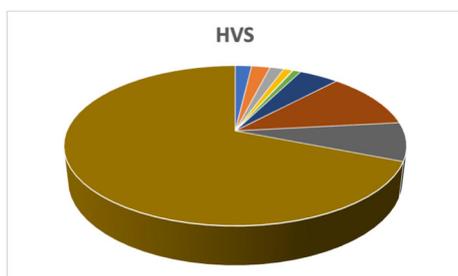
Tableau : Revenus par fonction 2022 en millions et %

Revenus par fonction en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Administration générale	10.23	1.8%	12.56	1.4%	24.39	2.8%	47.18	2.0%
Ordre et sécurité publics, défense	11.65	2.1%	16.37	1.8%	22.40	2.6%	50.43	2.2%
Formation	8.78	1.6%	17.54	1.9%	12.18	1.4%	38.50	1.7%
Culture, sports et loisirs, église	5.75	1.0%	12.00	1.3%	9.23	1.1%	26.99	1.2%
Santé	0.41	0.1%	3.96	0.4%	1.92	0.2%	6.29	0.3%
Prévoyance sociale	4.88	0.9%	23.33	2.6%	33.59	3.9%	61.81	2.7%
Trafic et télécommunications	24.93	4.5%	41.04	4.5%	26.62	3.1%	92.59	4.0%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	63.24	11.3%	99.47	10.9%	81.93	9.6%	244.64	10.5%
Economie publique	43.27	7.8%	78.65	8.6%	52.48	6.1%	174.40	7.5%
Finances et impôts	384.60	69.0%	606.85	66.6%	591.24	69.1%	1 582.68	68.1%
Total	557.74	100%	911.79	100%	855.99	100%	2 325.52	100%

Le dicastère finances et impôts représente 68.1% des revenus totaux. Seulement 3 dicastères dégagent des revenus supérieurs à 5% et représentent ensemble plus de 86.1% du total. Ces revenus sont constitués essentiellement d'impôts et de taxes. Les revenus des autres dicastères proviennent principalement de subventions et remboursements.

Graphiques : Revenus par fonction 2022

- Administration générale
- Formation
- Santé
- Trafic et télécommunications
- Economie publique
- Ordre et sécurité publics, défense
- Culture, sports et loisirs, église
- Prévoyance sociale
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Finances et impôts



L'amplitude en %, entre les dicastères des régions, est très proche

4.9 Dépenses selon les natures

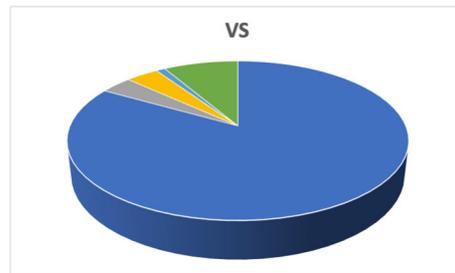
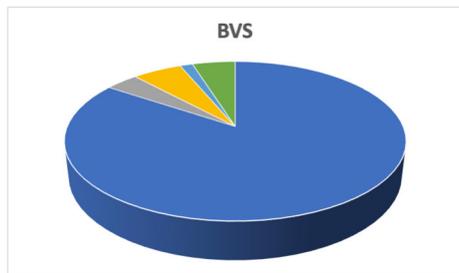
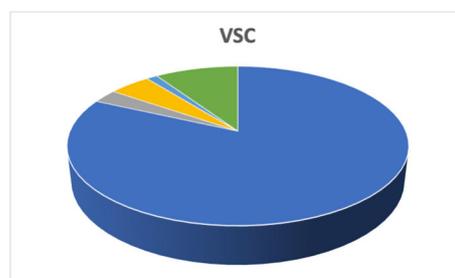
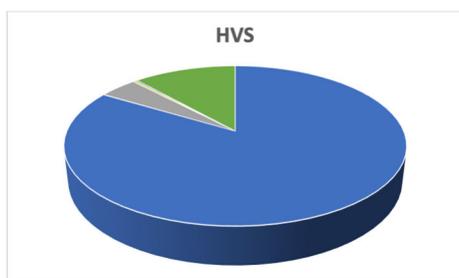
Tableau : Dépenses par nature 2022 en millions et %

Dépenses par nature en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Immobilisations corporelles	134.68	83.6%	158.37	81.9%	163.57	84.4%	456.62	83.3%
Investissements pour le compte de tiers	0.15	0.1%	-0.02	0.0%	-	0.0%	0.13	0.0%
Immobilisations incorporelles	6.82	4.2%	5.43	2.8%	7.21	3.7%	19.46	3.6%
Prêts	0.42	0.3%	9.01	4.7%	10.80	5.6%	20.24	3.7%
Participations et capital social	0.40	0.2%	2.40	1.2%	2.75	1.4%	5.56	1.0%
Propres subventions d'investissement	18.59	11.5%	18.22	9.4%	9.40	4.9%	46.21	8.4%
Subventions d'investissement redistribuées	-0.02	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-0.02	0.0%
Total	161.04	100%	193.42	100%	193.73	100%	548.19	100%

Les investissements bruts de l'exercice 2022 se situent à plus de 548 millions. Les dépenses d'immobilisations corporelles représentent 83.3% des dépenses totales. Les dépenses relatives aux propres subventions d'investissement dépassent les 8.4%. Les autres natures d'investissements cumulées n'atteignent pas ce seuil.

Graphiques : Dépenses par nature 2022

- Immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles
- Participations et capital social
- Subventions d'investissement redistribuées
- Investissements pour le compte de tiers
- Prêts
- Propres subventions d'investissement



Comme pour les revenus par fonction, l'amplitude en %, entre les régions, des dépenses par nature reste très faible.

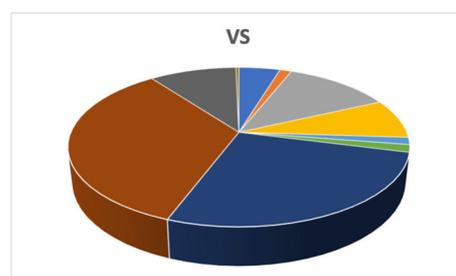
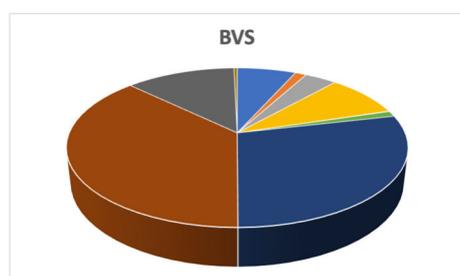
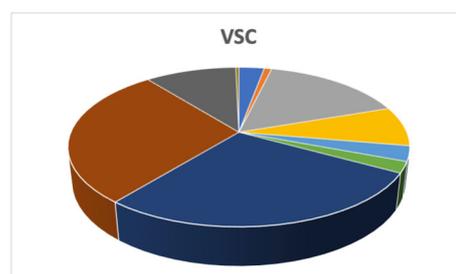
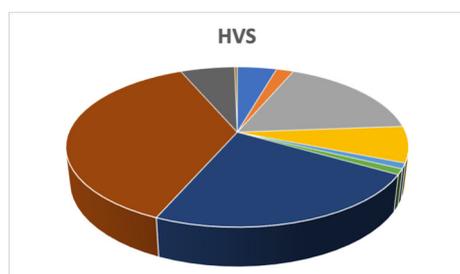
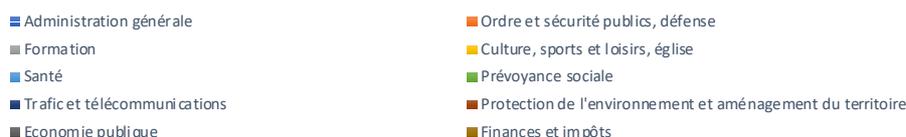
4.10 Dépenses selon la classification fonctionnelle

Tableau : Dépenses par fonction 2022 en millions et %

Dépenses par fonction en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Administration générale	7.15	4.4%	5.54	2.9%	12.87	6.6%	25.56	4.7%
Ordre et sécurité publics, défense	3.13	1.9%	1.65	0.9%	2.47	1.3%	7.25	1.3%
Formation	28.03	17.4%	30.90	16.0%	7.03	3.6%	65.96	12.0%
Culture, sports et loisirs, église	11.75	7.3%	15.54	8.0%	16.67	8.6%	43.97	8.0%
Santé	1.79	1.1%	5.94	3.1%	0.20	0.1%	7.93	1.4%
Prévoyance sociale	1.84	1.1%	4.35	2.2%	2.17	1.1%	8.35	1.5%
Trafic et télécommunications	37.35	23.2%	53.74	27.8%	55.34	28.6%	146.43	26.7%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	59.68	37.1%	55.13	28.5%	72.25	37.3%	187.06	34.1%
Economie publique	9.86	6.1%	19.95	10.3%	24.03	12.4%	53.84	9.8%
Finances et impôts	0.47	0.3%	0.67	0.3%	0.70	0.4%	1.84	0.3%
Total	161.04	100%	193.42	100%	193.73	100%	548.19	100%

Les dicastères les plus gourmands en dépenses sont, dans l'ordre, la protection de l'environnement et aménagement du territoire, le trafic et télécommunications ainsi que la formation. Tous ces dicastères dépassent 10% des dépenses globales et représentent ensemble 72.8% du total.

Graphiques : Dépenses par fonction 2022



A contrario de la région du Bas-Valais, les 2 autres régions ont dépensé proportionnellement beaucoup plus dans le dicastère de la formation. La région du Valais central a moins investi proportionnellement dans le dicastère de la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire que les 2 autres régions.

4.11 Recettes selon les natures

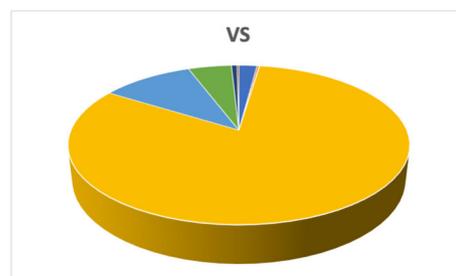
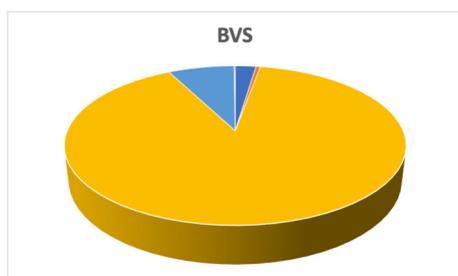
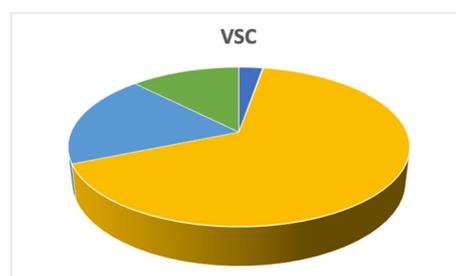
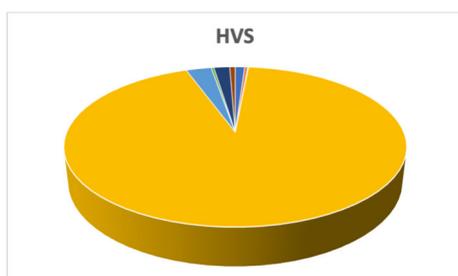
Tableau : Recettes par nature 2022 en millions et %

Recettes par nature en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Transferts au patrimoine financier	0.47	1.1%	1.36	2.7%	0.86	2.4%	2.69	2.0%
Remboursements	0.15	0.3%	-0.02	0.0%	0.18	0.5%	0.31	0.2%
Transferts d'immobilisations incorporelles	0.04	0.1%	0.04	0.1%	-	0.0%	0.07	0.1%
Subventions d'investissement acquises	40.67	93.0%	33.47	66.0%	32.80	89.6%	106.94	81.6%
Remboursement de prêts	1.24	2.8%	9.61	18.9%	2.74	7.5%	13.59	10.4%
Transferts de participations	0.14	0.3%	6.27	12.4%	0.00	0.0%	6.41	4.9%
Remboursement de subventions d'investissement propres	0.78	1.8%	0.01	0.0%	0.04	0.1%	0.83	0.6%
Subventions d'investissement à redistribuer	0.27	0.6%	-	0.0%	-	0.0%	0.27	0.2%
Total	43.75	100%	50.75	100%	36.61	100%	131.11	100%

Sans surprise, les subventions d'investissement acquises atteignent 81.6% en deuxième position figure les remboursements de prêts. Si on ajoute les transferts de participations, 96.9% des recettes par nature y sont comptabilisées.

Graphiques : Recettes par nature 2022

- Transferts au patrimoine financier
- Remboursements
- Transferts d'immobilisations incorporelles
- Subventions d'investissement acquises
- Remboursement de prêts
- Transferts de participations
- Remboursement de subventions d'investissement propres
- Subventions d'investissement à redistribuer



La région du Haut-Valais décroche la palme avec plus de 93% des recettes provenant des subventions d'investissement acquises. Le regroupement des communes en de nombreuses associations ne doit pas être étranger à ce phénomène.

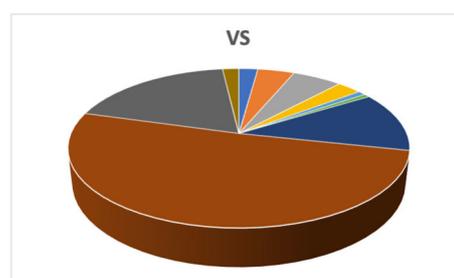
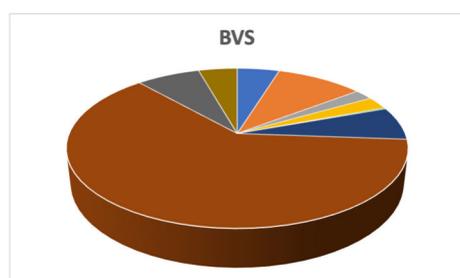
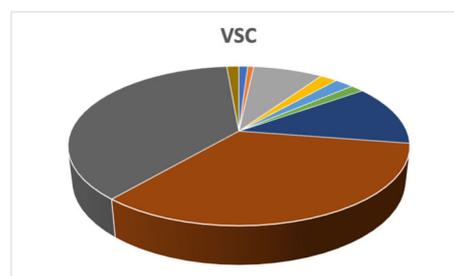
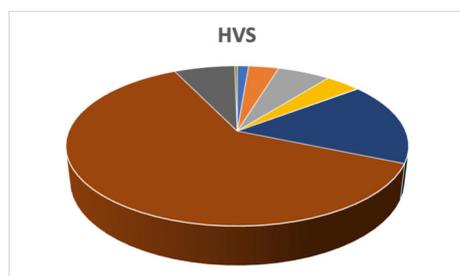
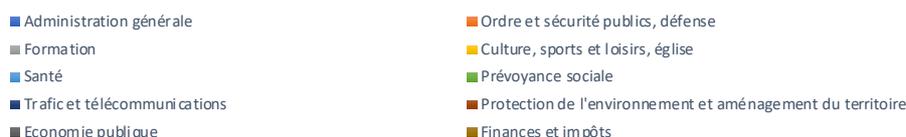
4.12 Recettes selon la classification fonctionnelle

Tableau : Recettes par fonction 2022 en millions et %

Recettes par fonction en millions et %	HVS		VSC		BVS		VS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Administration générale	0.56	1.3%	0.51	1.0%	1.74	4.8%	2.81	2.1%
Ordre et sécurité publics, défense	1.49	3.4%	0.35	0.7%	3.60	9.8%	5.43	4.1%
Formation	2.59	5.9%	3.99	7.9%	0.77	2.1%	7.35	5.6%
Culture, sports et loisirs, église	1.72	3.9%	0.98	1.9%	0.92	2.5%	3.63	2.8%
Santé	0.05	0.1%	1.09	2.1%	-	0.0%	1.14	0.9%
Prévoyance sociale	-	0.0%	0.76	1.5%	0.10	0.3%	0.86	0.7%
Trafic et télécommunications	7.32	16.7%	6.25	12.3%	2.45	6.7%	16.02	12.2%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	26.89	61.5%	17.16	33.8%	22.80	62.3%	66.85	51.0%
Economie publique	3.00	6.9%	18.96	37.4%	2.63	7.2%	24.59	18.8%
Finances et impôts	0.12	0.3%	0.69	1.4%	1.60	4.4%	2.42	1.8%
Total	43.75	100%	50.75	100%	36.61	100%	131.11	100%

Le dicastère le plus vorace en dépenses est aussi celui qui reçoit le plus de moyens financiers pour réaliser les tâches publiques. Cependant, si on considère les valeurs nettes, soit les dépenses diminuées des recettes, le trafic et télécommunications est le dicastère le plus onéreux pour les communes.

Graphiques : Recettes par fonction 2022



La région du Valais central a investi des volumes sensiblement plus faibles, dans le dicastère de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire que les 2 autres régions. Pour cette région, la dépense la plus importante concerne l'économie publique. La région du Bas-Valais réalise des investissements, dans le domaine du trafic et télécommunications, qui représentent la moitié en % par rapport aux deux autres régions.

4.13 Choix des indicateurs financiers – collecte et difficultés

Les communes ne peuvent plus ignorer l'emploi des indicateurs comme instrument de gestion et de décision. Ils sont devenus une variable significative pour leur direction financière ; ils font apparaître des tendances et soutiennent les autorités communales dans l'élaboration de leur politique financière.

Pour notre canton, les 8 indicateurs recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont été harmonisés pour l'ensemble des communes municipales sont :

- | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|
| -Taux d'endettement net | - Degré d'autofinancement | - Part des charges d'intérêts |
| - Dette brute par rapport aux revenus- | - Proportion des investissements | - Part du service de la dette |
| - Dette nette I par habitant en francs | - Taux d'autofinancement | |

Les communes municipales sont tenues d'utiliser, ad minima, ces 8 indicateurs financiers harmonisés pour évaluer leur situation financière. Les données relatives aux détails des valeurs des indicateurs par commune se trouvent sur le site de la section des finances sous [statistiques sur les communes valaisannes 2022 MCH2](#). Les bases de calcul des indicateurs se trouvent dans [le support de cours MCH2](#) au chapitre 8.6.2

Les indicateurs harmonisés indiqués précédemment sont établis puis transmis au canton par les communes elles-mêmes. De plus, ils doivent être intégrés dans la brochure des comptes communaux de façon obligatoire. Ainsi, ces indicateurs deviennent une référence et leur publication dans les comptes permet au canton de pouvoir collecter les données nécessaires à une évaluation globale de manière simple et efficace. Afin d'assurer la standardisation de la présentation et du calcul des indicateurs, des formulaires standards, sous formes de tableaux Excel, ont été transmis aux communes.

Sauf précision contraire, les évaluations portent sur les chiffres provenant des comptes indicateurs communaux 2022. Par contre, il est important de préciser :

- que les comptes 2022 se bouclent au 31.12.2022;
- que la population au 31.12.2022 n'est officialisée par l'Office fédéral de la statistique qu'à la fin août 2023;
- qu'ainsi les indicateurs utilisent la population STATPOP N-1. Ainsi par exemple, la dette nette I par habitant est calculée sur la base de la population au 31.12.2021.

Pour évaluer les communes, il convient en premier lieu de rendre comparables les résultats de la comptabilité financière. Pour ce faire, l'instauration d'un plan comptable harmonisé ainsi que son application conséquente sont les conditions de base absolues et indispensables. L'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2) avec le budget 2022 améliore la qualité de l'information, même si son application reste tributaire de pratiques comptables hétérogènes. Mentionnons uniquement la question des pratiques d'amortissements, de la limite d'activation des investissements, de l'utilisation des comptes à financement spéciaux ou encore de la délimitation entre patrimoine financier et administratif.

Or, avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2004, de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 16 juin 2004, l'introduction et l'utilisation d'un modèle comptable harmonisé pour les communes sont devenues obligatoires (art. 75 al. 3 LCo).

Afin de faciliter l'introduction de ce nouveau plan comptable, des fichiers informatiques ad hoc, contenant dite codification comptable et permettant une recherche active sur les natures, les fonctions, est disponible sur le site de la section des finances communales.

D'autre part, il y a lieu de garder à l'esprit qu'une évaluation basée uniquement sur des indicateurs financiers ne renseigne que partiellement sur la situation d'une commune. Ces indicateurs ne renseignent en rien sur les causes de la bonne ou de la mauvaise santé financière d'une commune. Cette situation peut être due à des facteurs exogènes, géographiques, démographiques, économiques - ou endogènes comme la politique financière et/ou d'investissement menée par les communes.

Finalement, ces indicateurs n'incluent pas une analyse de la qualité des infrastructures publiques ou une analyse des prestations publiques offertes à la population. Une commune peut ainsi apparaître en bonne santé financière et parallèlement souffrir d'un retard d'équipement ou de prestations publiques déficientes.

4.14 Taux d'endettement net

Signification

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Calcul

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Carte : Taux d'endettement net 2022

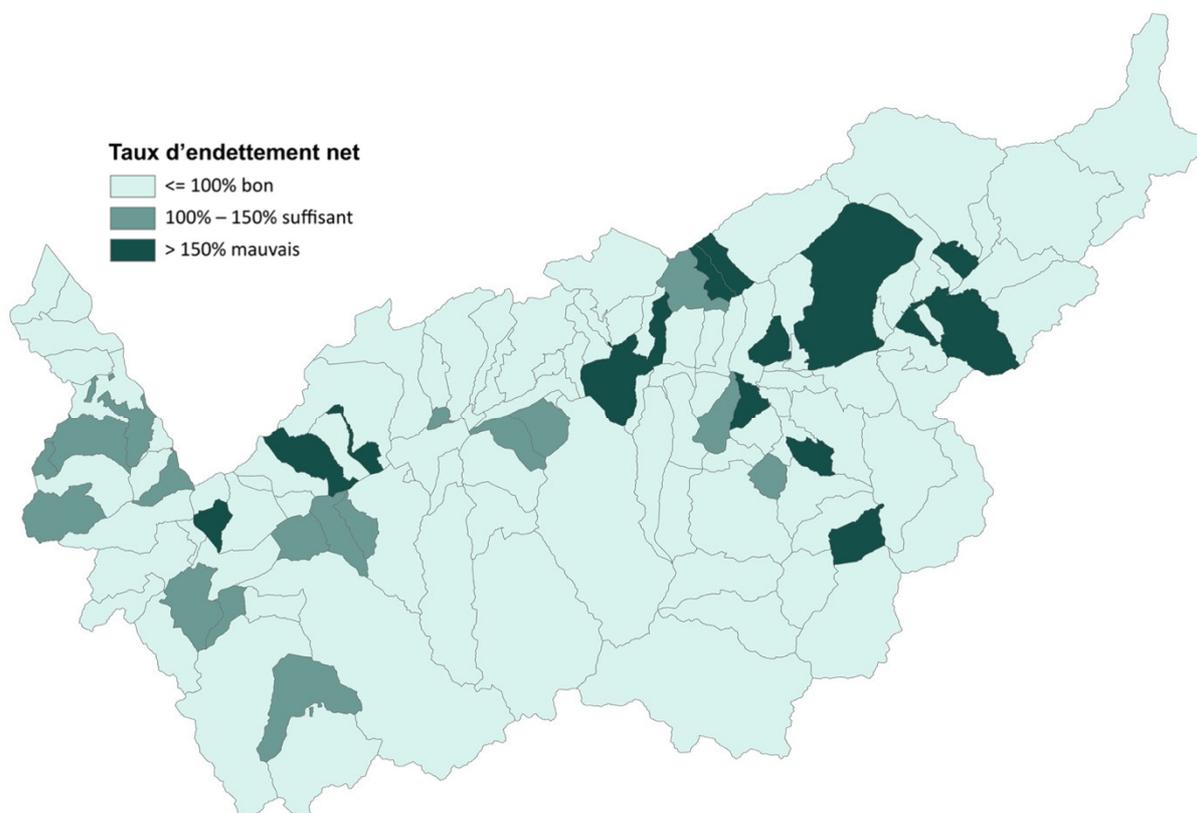


Tableau : Taux d'endettement 2022

Taux d'endettement net	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-2 743.79%	420.75%	1.26%	-29.86%
Valais Central	-331.31%	189.37%	34.95%	22.56%
Bas-Valais	-1 076.95%	211.12%	43.81%	23.62%
Valais	-2 743.79%	420.75%	23.42%	10.64%

La moyenne des régions et du canton indique un pourcentage inférieur à 100% et une appréciation « bon »

4.15 Degré d'autofinancement

Signification

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Carte : Degré d'autofinancement 2022

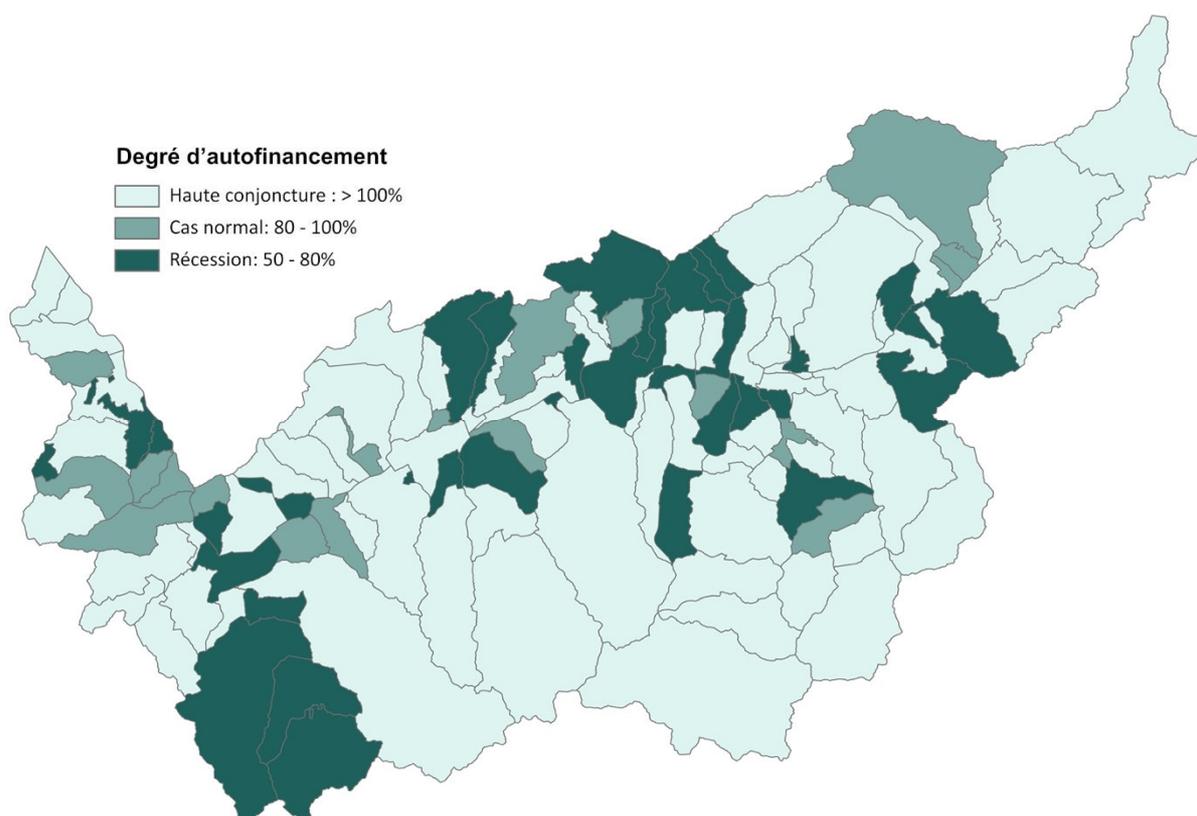


Tableau : Degré d'autofinancement 2022

Degré d'autofinancement	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	4.81%	2 343 165.00%	117.48%	111.70%
Valais Central	29.80%	291.82%	105.05%	113.67%
Bas-Valais	23.36%	936.89%	98.37%	100.32%
Valais	4.81%	2 343 165.00%	109.70%	108.09%

La moyenne cantonale et des régions indique un pourcentage supérieur à 100% et une appréciation « Haute conjoncture ». Cela signifie que les communes dans un contexte conjoncturel favorable, laissent les pouvoirs privés investir. A contrario, en cas de récession économique, les communes devront suppléer les pouvoirs privés et investir massivement afin que la récession dure le moins longtemps possible.

4.16 Part des charges d'intérêt

Signification

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Calcul

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Carte : Part des charges d'intérêts 2022



Tableau : Part des charges d'intérêts 2022

Part des charges d'intérêts	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-9.40%	1.96%	0.11%	-0.31%
Valais Central	-1.06%	1.18%	-0.10%	0.05%
Bas-Valais	-0.97%	1.46%	0.12%	0.03%
Valais	-9.40%	1.96%	0.06%	-0.04%

Il est logique de voir l'ensemble des communes valaisannes dans la couleur verte-claire. Le financement de tiers de ces dernières années se basait sur des taux bien inférieurs aux 4% de la borne supérieure de la meilleure appréciation.

4.17 Dette brute par rapport aux revenus

Signification

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Carte : Dette brute par rapport aux revenus 2022

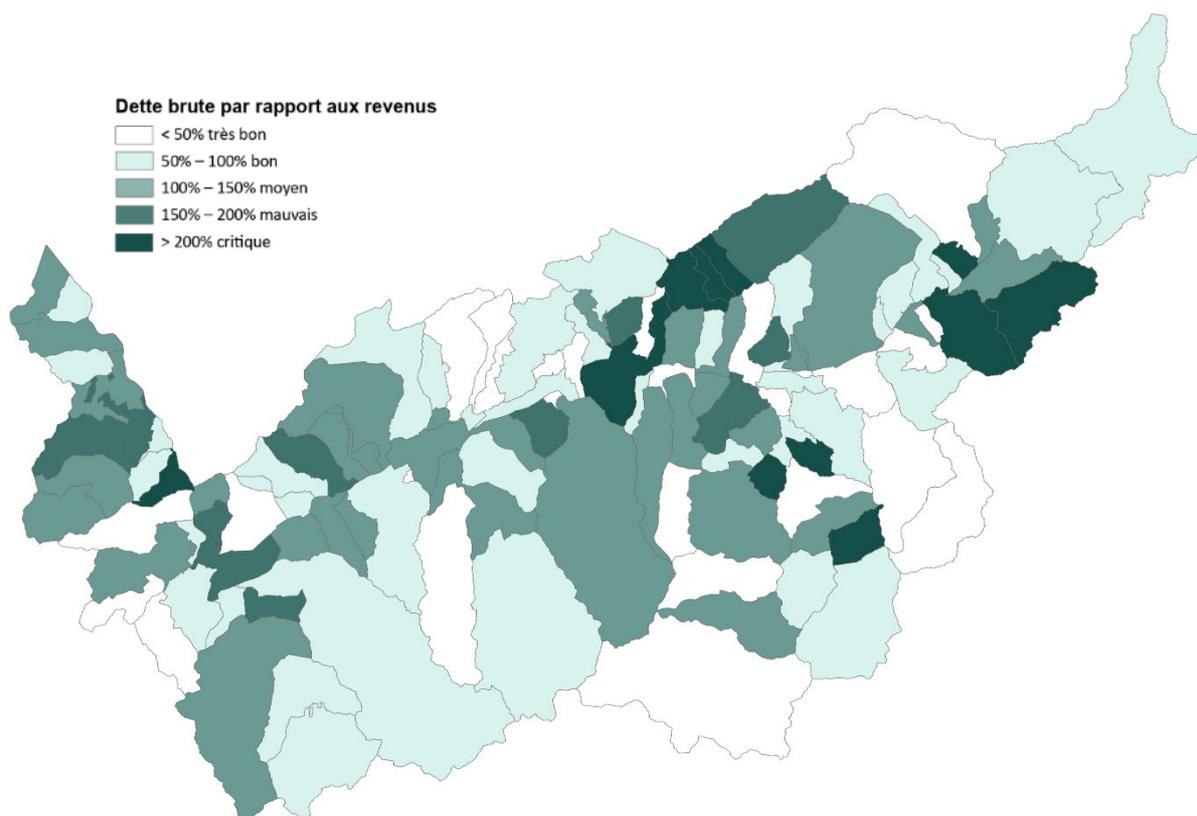


Tableau : Dette brute par rapport aux revenus 2022

Dette brute en % des revenus	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	1.86%	379.78%	95.80%	91.07%
Valais Central	14.40%	171.28%	83.25%	91.81%
Bas-Valais	9.54%	208.28%	101.68%	105.47%
Valais	1.86%	379.78%	97.16%	96.62%

Hormis la région du Bas-Valais qui se situe au-dessus des 100%, les 2 autres régions ainsi que le canton figurent dans une fourchette de valeurs entre 50% et 100% avec une appréciation « bon »

4.18 Proportion des investissements

Signification

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Carte : Proportion des investissements 2022

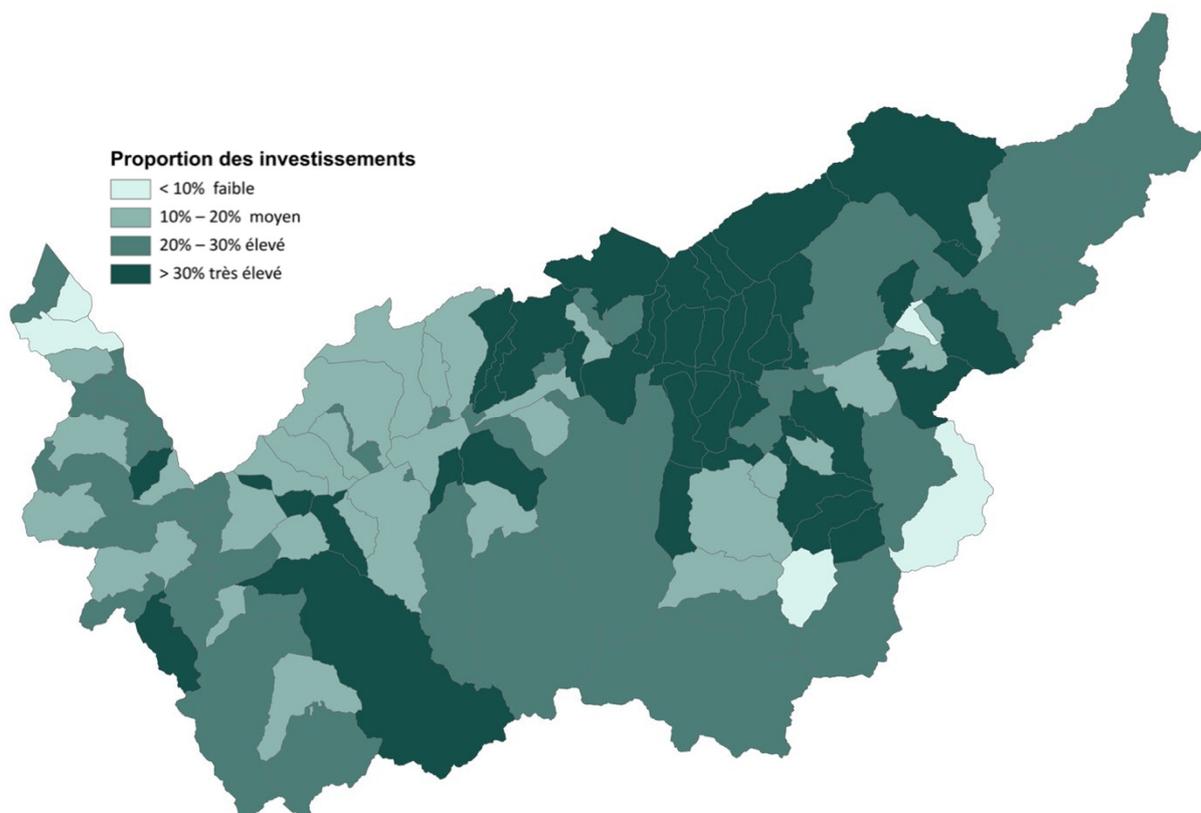


Tableau : Proportion des investissements 2022

Proportion des investissements	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-	55.83%	29.79%	28.88%
Valais Central	12.52%	40.26%	20.72%	21.45%
Bas-Valais	6.59%	34.91%	21.06%	23.50%
Valais	-	55.83%	25.11%	24.00%

Comme depuis quelques années, les investissements 2022 sont toujours très soutenus. Avec des valeurs comprises entre 20% et 30%, il est normal que l'appréciation indique « élevé ».

4.19 Part du service de la dette

Signification

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

Calcul

$$\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Carte : Part du service de la dette 2022

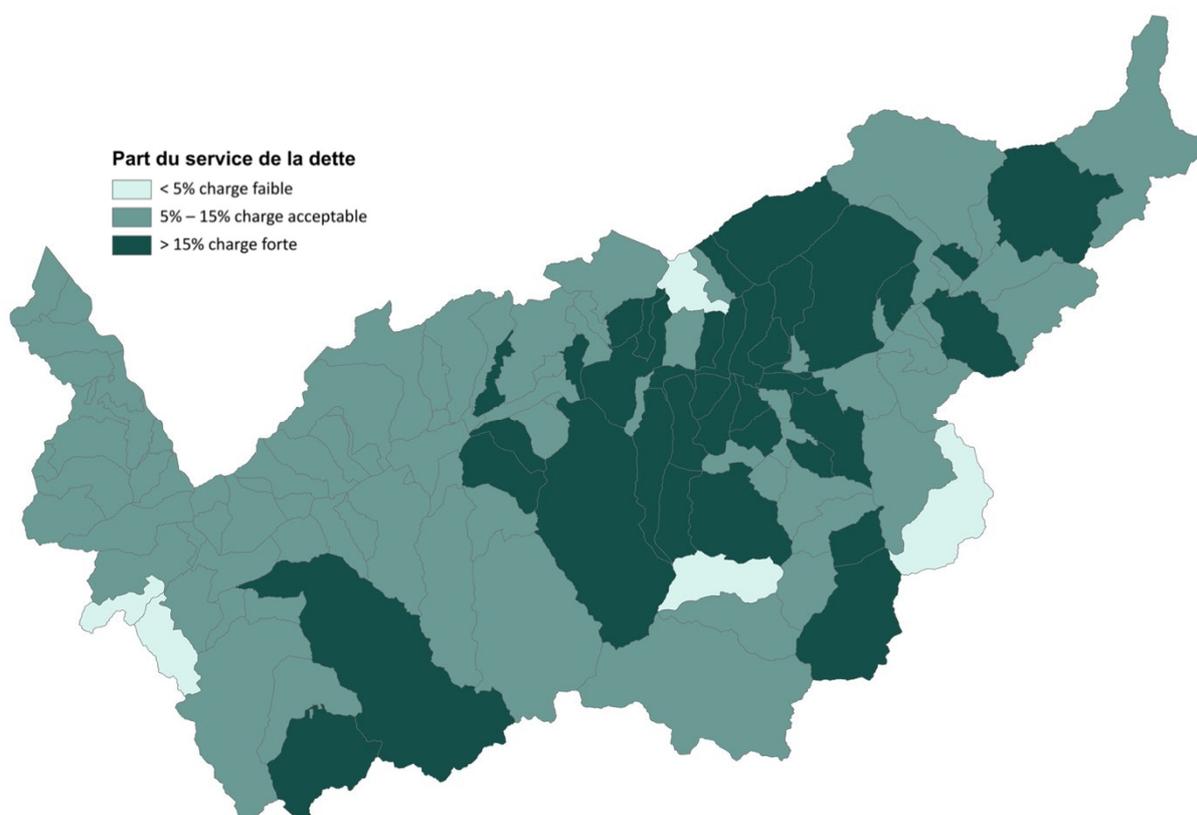


Tableau : Part du service de la dette 2022

Part du service de la dette	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-1.72%	27.07%	14.33%	14.44%
Valais Central	5.07%	18.82%	11.52%	12.05%
Bas-Valais	0.48%	17.56%	10.41%	10.94%
Valais	-1.72%	27.07%	12.60%	12.22%

L'ensemble des régions et du canton se situent dans la partie supérieure de la fourchette entre 5% et 15%. L'appréciation « charge acceptable » risque, avec une augmentation des charges d'intérêts, de glisser dans un futur proche vers une appréciation « charge forte ».

4.20 Dette nette I par habitant en francs

Signification

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Calcul

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Population résidante permanente}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Carte : Dette nette I par habitant en francs 2022

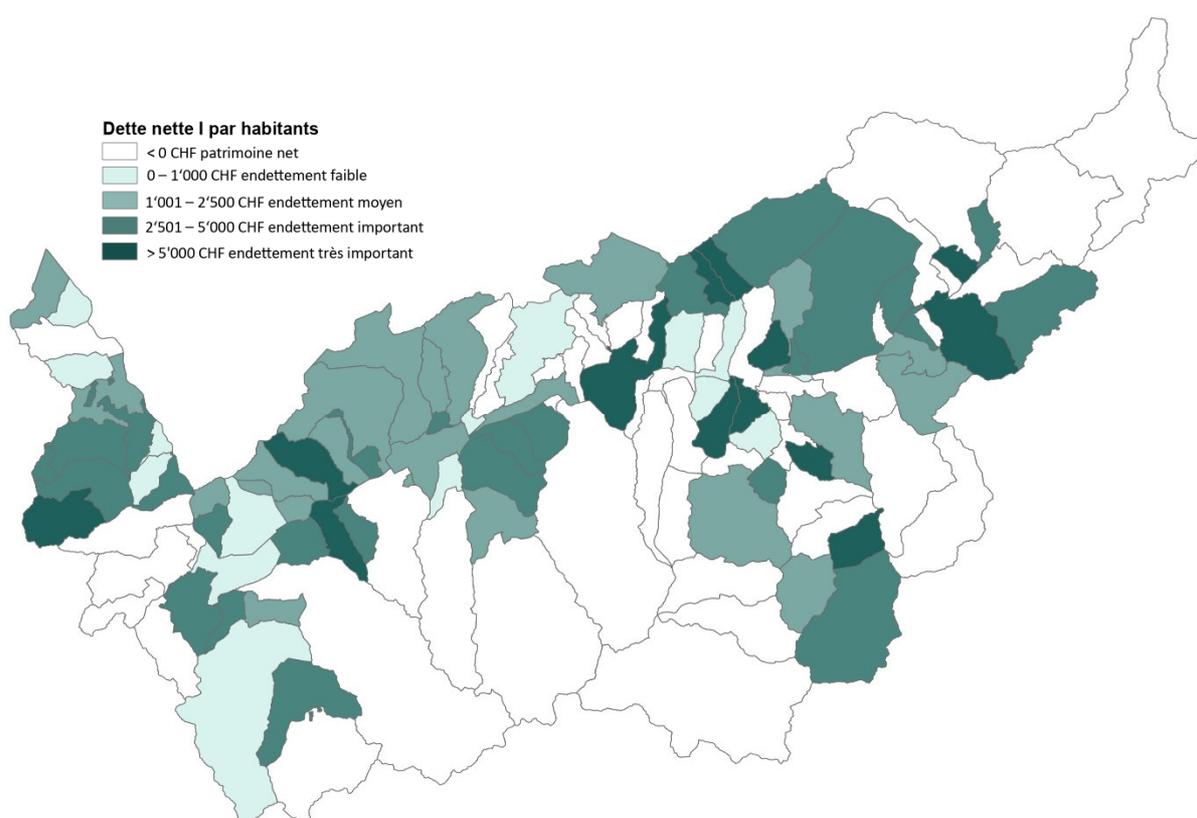


Tableau : Dette nette I par habitant en francs 2022

Dette nette 1 par habitant	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-100 580	10 821	68	-1 131
Valais Central	-15 871	5 824	1 311	985
Bas-Valais	-80 437	7 606	1 273	821
Valais	-100 580	10 821	897	412

L'ensemble des régions ont une moyenne de dette nette I par habitant inférieure à CHF 1'000. L'appréciation est ainsi considérée comme « endettement faible ». Relevons la performance de la région du Haut-Valais avec une fortune par habitant.

4.21 Taux d'autofinancement

Signification

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Carte : Taux d'autofinancement 2022

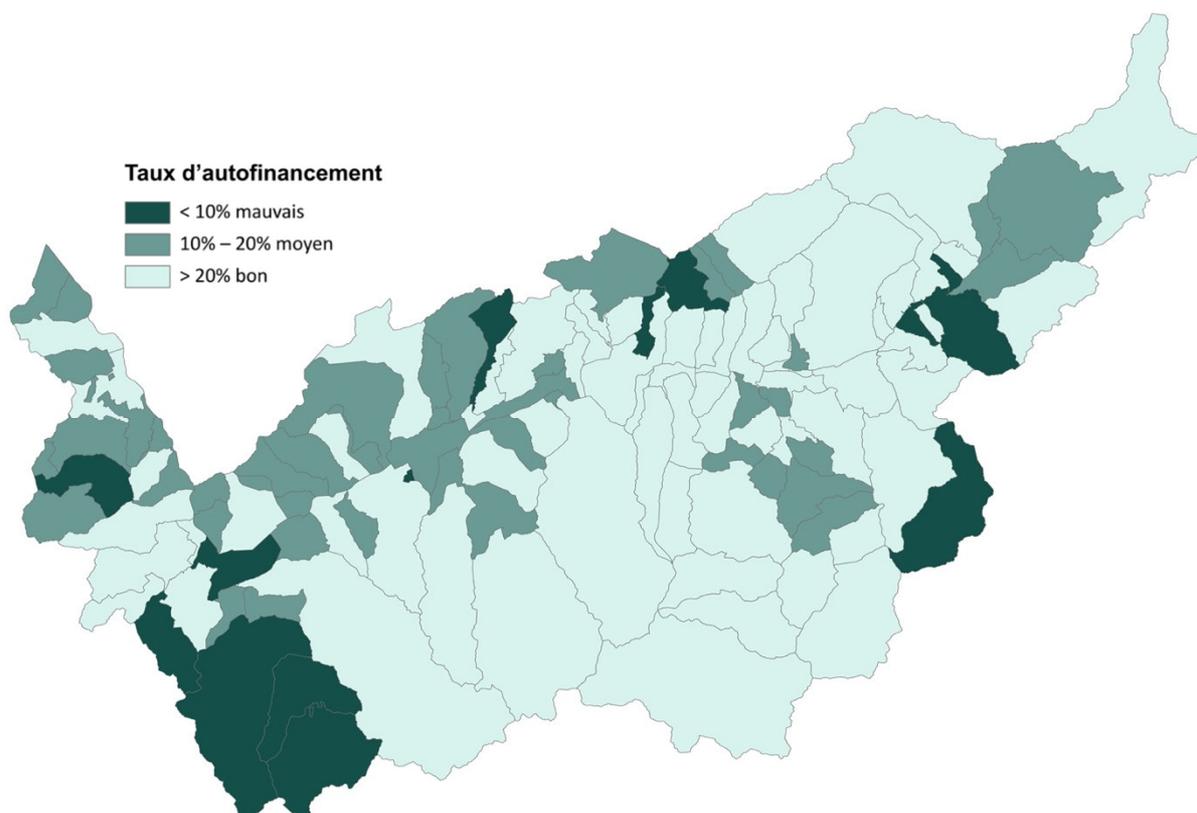


Tableau : Taux d'autofinancement 2022

Taux d'autofinancement	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-0.95%	58.59%	23.31%	24.37%
Valais Central	7.98%	32.09%	18.58%	18.33%
Bas-Valais	5.63%	58.13%	16.48%	19.26%
Valais	-0.95%	58.59%	20.66%	20.12%

Les moyennes, cantonale et du Haut-Valais, ont des valeurs supérieures au minimum de la meilleure borne et bénéficient d'une appréciation « bon ». Les 2 régions francophones se situent à la limite supérieure de l'intervalle entre 10% et 20% et reçoivent une appréciation « moyen »

4.22 Indicateurs financiers 2022 – récapitulatif

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	HVS	VSC	BVS	VS
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	-29.9%	22.6%	23.6%	10.6%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	HVS	VSC	BVS	VS
Autofinancement en % des investissements nets	111.7%	113.7%	100.3%	108.1%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	HVS	VSC	BVS	VS
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.31%	0.05%	0.03%	-0.04%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	HVS	VSC	BVS	VS
Dettes brutes en % des revenus courants	91.1%	91.8%	105.5%	96.6%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	crisque

5. Proportion des investissements (I5)	HVS	VSC	BVS	VS
Investissements bruts en % des dépenses totales	28.9%	21.4%	23.5%	24.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	HVS	VSC	BVS	VS
Service de la dette en % des revenus courants	14.4%	12.0%	10.9%	12.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	HVS	VSC	BVS	VS
Dettes nettes par habitant	-1131	985	821	412

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	HVS	VSC	BVS	VS
Autofinancement en % des revenus courants	24.4%	18.3%	19.3%	20.1%

Valeurs indicatives

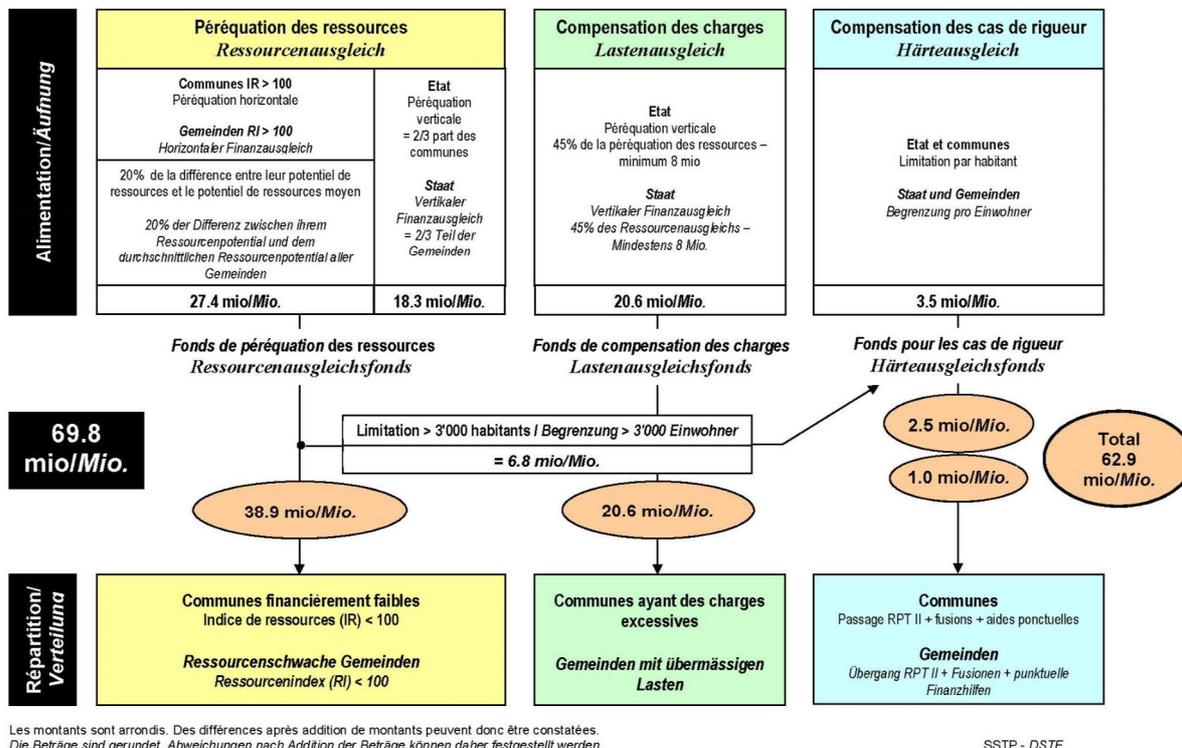
> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

5 PERÉQUATION

Bases légales : Loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI – RSVS 613.1) et ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI RSVS 613.100).

5.1 Synthèse de la péréquation 2022

Le schéma ci-dessous synthétise pour l'année 2022 les volumes et le financement de la péréquation.



Commentaires

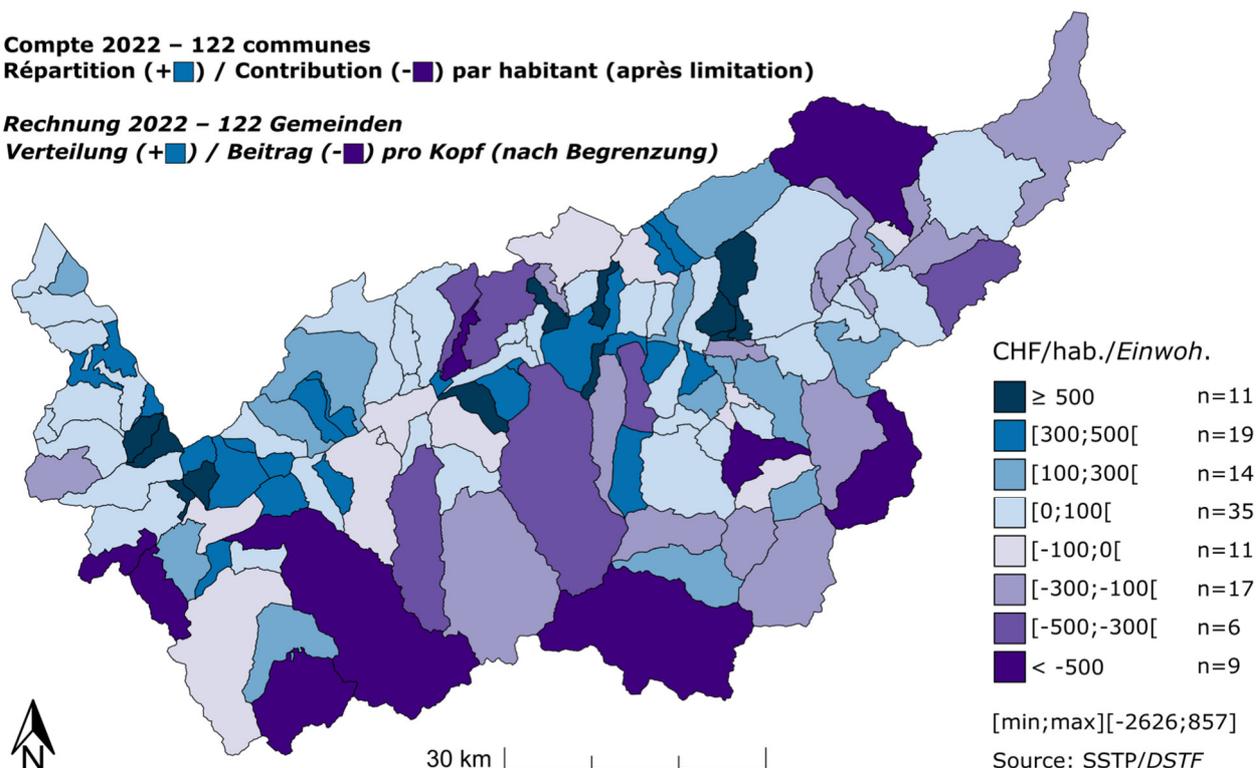
- Trois instruments sont utilisés dans le cadre du système de péréquation financière intercommunale (PFI) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 :
 - le fonds de péréquation des ressources,
 - le fonds de compensation des charges et
 - le fonds de compensation pour les cas de rigueur.
- La PFI représente, ainsi, un volume global de 69.8 millions de francs (montant arrondi) pour l'année 2022, dont :
 - 38.9 millions de francs répartis aux communes au titre de la péréquation des ressources ;
 - 20.6 millions de francs pour la compensation des charges ;
 - 3.5 millions de francs redistribués en compensation pour les cas de rigueur (2.5 millions pour le passage au nouveau système et 1.0 million pour les nouvelles communes fusionnées) et
 - 6.8 millions de francs versés au fonds de compensation pour les cas de rigueur.

5.2 Péréquation des ressources

Péréquation des ressources: Carte des communes contributrices et bénéficiaires *Ressourcenausgleich: Karte der beitragspflichtigen und ausgleichberechtigten Gemeinden*

Compte 2022 – 122 communes
Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (après limitation)

Rechnung 2022 – 122 Gemeinden
Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (nach Begrenzung)



- Le fonds de péréquation des ressources est financé pour 60% par les communes à fort potentiel de ressources (dont l'indice de potentiel de ressources (IR) est supérieur à 100%) (péréquation horizontale) et pour 40% par le canton (péréquation verticale). Il est réparti entre les communes à faible potentiel de ressources (dont l'IR est inférieur à 100%) afin que leur IR atteigne un objectif fixé entre 80% et 90%.

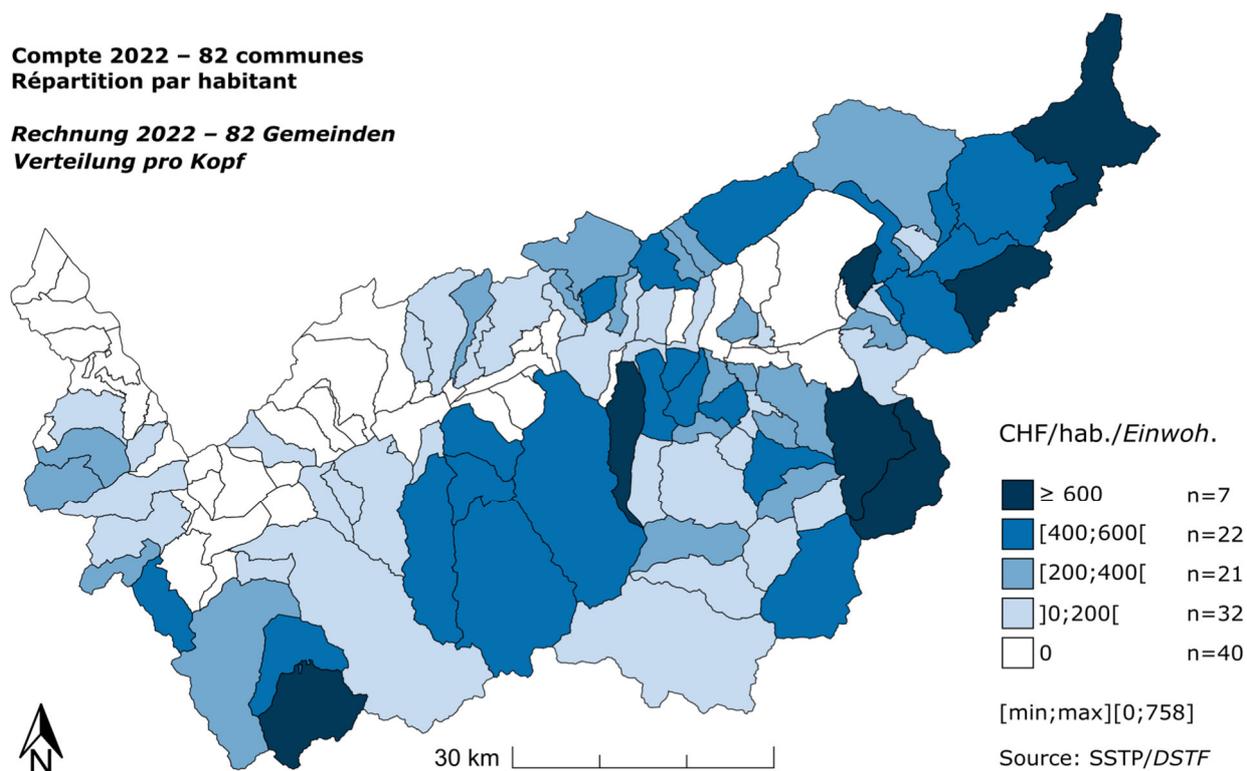
- Concernant la péréquation des ressources, en 2022, 43 communes y ont contribué pour un total de 27.4 millions de francs, alors que 79 en ont bénéficié pour un montant global de 38.9 millions de francs après limitation selon l'article 12 de la loi sur la péréquation financière intercommunale du 15 septembre 2011. Les contributions des communes varient ainsi de 0 à 2'626 francs par habitant, tandis que les recettes des communes à faible potentiel de ressources sont comprises entre 0 et 857 francs par habitant.

5.3 Compensation des charges

Compensation des charges: Carte des communes bénéficiaires *Lastenausgleich: Karte des ausgleichsberechtigten Gemeinden*

Compte 2022 – 82 communes
Répartition par habitant

Rechnung 2022 – 82 Gemeinden
Verteilung pro Kopf



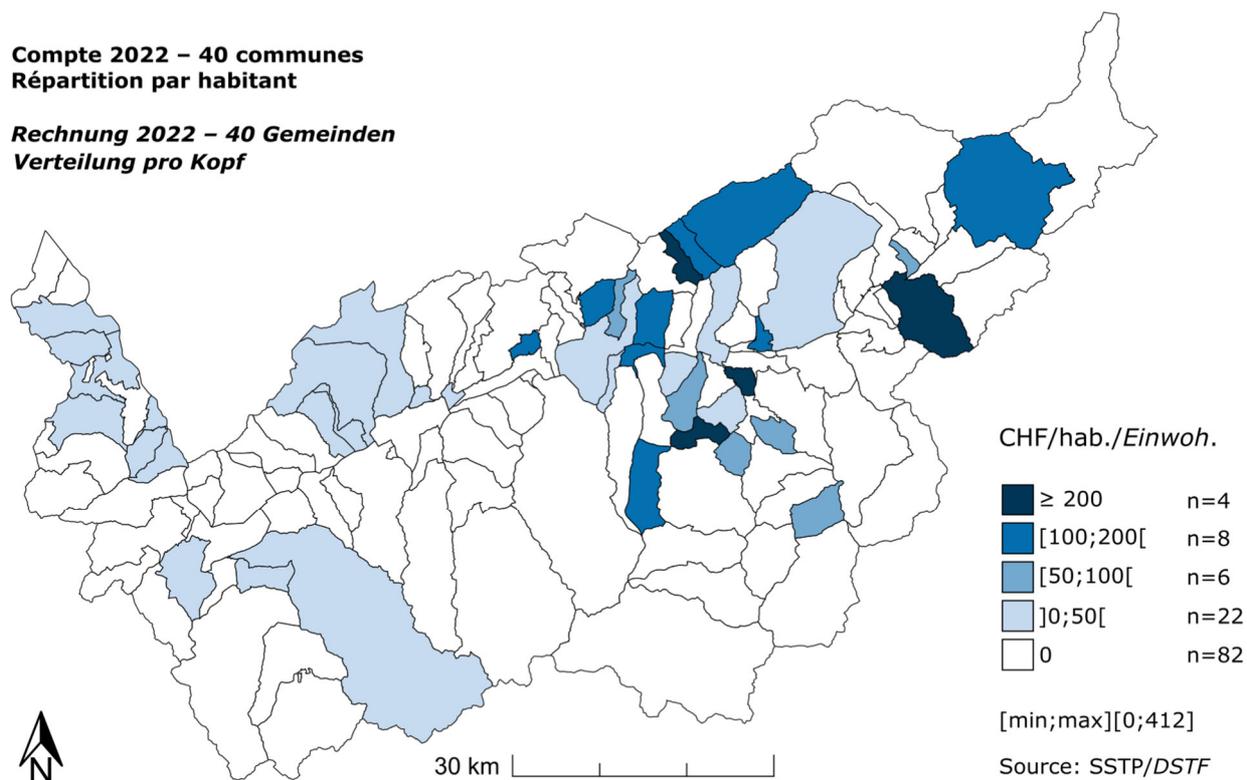
- Le fonds de compensation des charges est entièrement financé par le canton. Son volume correspond au 45% du fonds de péréquation des ressources. Il est destiné aux communes défavorisées en raison de leur environnement géo-topographique et socio-démographique.
- Au sujet de la compensation des charges, 82 communes en ont bénéficié en 2022 pour un montant global de 20.6 millions de francs. Ces recettes varient de 9 à 758 francs par habitant.

5.4 Compensation pour les cas de rigueur

Compensation pour les cas de rigueur: Carte des communes bénéficiaires *Härteausgleich: Karte der ausgleichsberechtigten Gemeinden*

Compte 2022 – 40 communes
Répartition par habitant

*Rechnung 2022 – 40 Gemeinden
Verteilung pro Kopf*



- Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé par le canton et les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources dont la population excède 3'000 habitants. Il est redistribué aux communes défavorisées par le passage au nouveau système de répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II), aux communes qui fusionnent et celles dont la situation financière nécessite une aide ponctuelle.

- En 2022, les 3.5 millions de francs du fonds de compensation pour les cas de rigueur ont été répartis en faveur de 38 communes pour le passage au nouveau système et à 2 communes fusionnées. Ainsi, les montants distribués sont compris entre 1 et 412 francs par habitant.

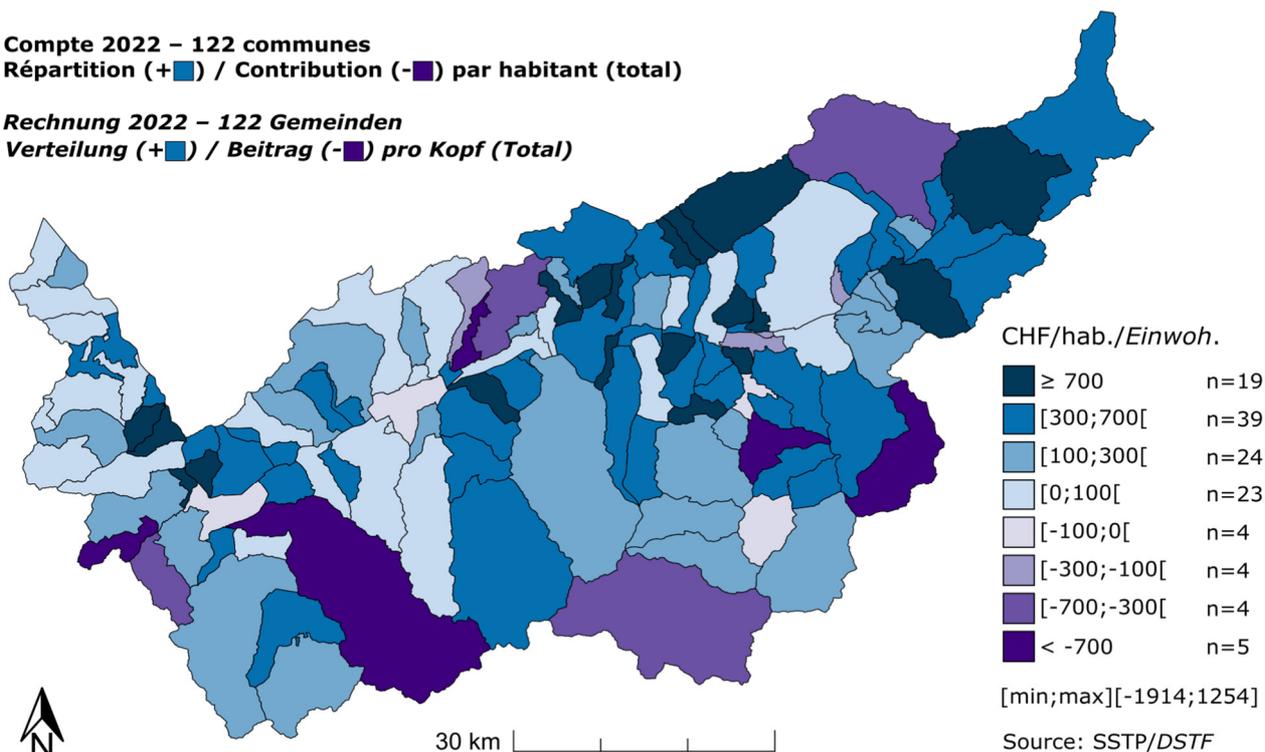
- La carte ci-dessus consolide les montants par habitant des 3 outils de la péréquation intercommunale.
- Finalement, en considérant les montants nets de la PFI 2022, c'est-à-dire la somme des montants de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation pour les cas de rigueur, 17 communes sont contributrices et 105 bénéficiaires. Les montants facturés varient de 1 à 1'914 francs par habitant et ceux versés aux communes de 0 à 1'254 francs par habitant.

5.5 Péréquation (montants nets)

Péréquation (montants nets): Carte des communes contributrices et bénéficiaires Finanzausgleich(Netto-Beträge): Karte der beitragspflichtigen/ausgleichberechtigten Gemeinden

Compte 2022 – 122 communes
Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (total)

Rechnung 2022 – 122 Gemeinden
Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (Total)



REMARQUE : Les données relatives à la situation financière des Municipalités valaisannes et éléments financiers ont été extraites des fichiers transmis par les communes. Ces données, n'ont fait l'objet d'aucun contrôle ou validation de la part des services de l'Etat.

Auteur et éditeur

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service des affaires intérieures et communales

Rédaction

Section des finances communales
Service de statistique et de péréquation

Distribution

Ce rapport peut être téléchargé sur Internet à l'adresse :

<https://www.vs.ch/web/saic/statistiques-et-rapports-sur-les-communes>